



**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE**

SOCIÉTÉ

**DES FLUX QUI N'ONT
RIEN D'ESTIVAL**



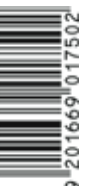
Illustration d'après Popflux

1,75€



**INTERVIEW
E SETTE SCALE,
QUAND LA CULTURE
SE MET EN MARCHES
P25**

**KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
DETTI È FATTI P5 • ASSEMBLÉE P8
TERRITOIRES P10 • AGENDA P24 • LINGUA P28
CARNETS DE BORD P30
ANNONCES LÉGALES P11**



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

AAH, ÇA FAIT DU BIEN,
LA FIN DE L'ÈRE GLACIAIRE,
PAS VRAI, GHÜRZU ?

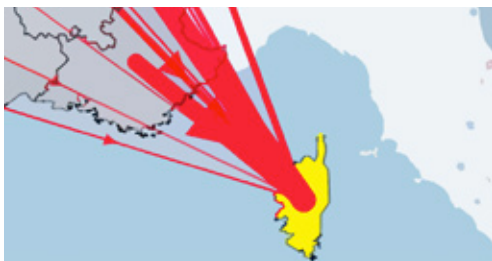
PERSONNE NE M'ACHÈTE
PLUS DE SKIP EN FOURRURE,
T'ES LE CHEF: MONTE
UNE CELLULE DE CRISE!



KAMPÀ

SOMMAIRE À LA UNE

**SOCIÉTÉ
DES FLUX QUI N'ONT RIEN D'ESTIVAL**
P6



OPINIONS

DETTI È FATTI

ASSEMBLÉE

TERRITOIRES **LE FONDS VERT TROUVE PRENEURS EN HAUTE-CORSE**

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

INTERVIEW **E SETTE SCALE, LA CULTURE EN MARCHES**LINGUA **LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P5

P8

P10

P24

P25

P26

P30

P11

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SNPHR

et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40

informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction**Eric Patris** : 06 44 88 66 33

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36

gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 - 06 41 58 40 23

al-informateurcorse@orange.fr

CORSCAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Incuscenza periculosa

Ogni statina, i sfarenti sirvizi di succorsu di Corsica sò cunfruntati à una crescita di i so intarvinzioni di pettu à u restu di l'annu par via di una fraquintazioni più impurtanti. Certi volti, tutti st'omi è donni sò mubilizati nant'à tarreni induv'elli ùn si duvariani micca truvà di logica, com'è quandu u ventu traghji è chì u mari hè smuntatu. Malgradu i cunsigni di prudenza è di vigilanza cumunicati à più pudè nant'à i media tradiziunali è i reti suciali, sò di più in più numarosi i parsoni incuscenti – guasgi sempri turisti – chì mettini in periculu a so vita è quilli di i salvatori. L'asempiu u più scemu c'hè statu datu u sabbatu u 5 d'aostu scorsu. Malgradu i gattivi cundizioni meteorulogichi, 14 uparazioni di salvezza sò stati rializati in u golfu di u Valincu è longu à u litoral di Sartè, cuurdunati da u Cross Corsica o u Sdis2A, pà succorra 17 parsoni in difficultà o ch'èrani in traccia d'annigassi. Tutti st'intarvinzioni ani mubilizatu mezi sprupusitati, com'è par asempiu quilli di a SNSM di Pruprà, ma dinò parechji categurii di parsunali di u serviziu d'incendiu è di succorsu di Corsica Suttana, i squadri di u Samu 2A è di l'elicotteru Dragon 20 à mezu à tant'altri. Sempri sabbatu passatu, i listessi fatti sò accaduti in Aregnu, nant'à a cumuna d'Algaghjola, mentri ch'ellu era pruibitu d'andà à bagnassi quillu ghjornu pà issi lochi. Ma sarà pussibili d'essa cusì bestiu, egoistu è tontu? Fin'à quandu ani da durà issi cumpurtamenti? Quandu omu hè in vacanzi, hè megliu à tena u ciarbellu attivu è micca à lacallu à nant'à a strada di l'aeruportu o nant'à a calata di u portu. Infini, pà tutti issi mantacati ch'è a si cercani, ci vularia à mandalli una fattura bella salita di parechji millai d'auri! Podassi ch'è tandu, andendu à circa i soldi ind'i so stacchi, riflittarani di più prima di lampassi in un mari scatinatu. Ùn saria cà ghjustizia è una prova di rispettu pà tutta l'aghjenti ch'è didicheghjani a so vita à salvà quilli di l'altri. ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE DES CLP D'ICN

Pour nous écrire: journal@icn-presse.corsica

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

Y'a plus d'enfants! L'expression est cette fois à prendre au sens littéral. La presse, notamment le quotidien *Le Monde*, a consacré un certain nombre de sujets et même de débats aux derniers chiffres de l'Insee sur la natalité en France. Et les chiffres, ils sont pas bons, Kevin... Entre janvier et juin 2023, on a enregistré 314400 naissances, soit 24000 de moins qu'en 2022 sur la même période, ce qui correspond à une diminution de 7%. Certaines régions accusent des baisses plus importantes encore. C'est le cas de la Corse qui, avec - 7,9% pointe à la cinquième place dans le palmarès des régions ayant enregistré les plus fortes chutes des naissances, derrière la Normandie, l'Auvergne-Rhône-Alpes, l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine qui affiche pour sa part - 9%. Sans atteindre le succès d'un des grands feuillets de l'été - le climat et les choix des couleurs sur les cartes météo - la nouvelle a eu son petit succès. Comme il est de coutume sur Twitter (pardon, sur X), la recherche d'explications a très vite cédé le pas à la recherche d'un coupable. Comme il fallait s'y attendre, on a donc eu droit à «c'est la faute à Big Pharma et aux vaccins contre le Covid!», bien que cette tendance baissière soit à l'œuvre depuis plus d'une décennie: le nombre d'enfants par femme n'a cessé de décroître et les femmes deviennent mère plus tard que par le passé. On a aussi eu droit à «la faute à l'immigration», «la faute à Macron», «la faute à l'inflation» et, de la part de quelques-uns qui en savent manifestement plus sur le PMU que sur la PMA, «la faute aux lesbiennes». Certains ont même été jusqu'à suggérer que c'était à cause des grèves et manifestations contre la réforme des retraites, qui auraient laissé peu de temps pour procréer. On a donc frôlé le «c'est la faute à la CGT!» Mais si une internaute a incriminé les écolos qui veulent taxer les couches jetables, on a cela dit été presque déçu de ne trouver aucune mise en cause des experts du Giec. Ou de Greta Thunberg. Ben alors? Y'a du relâchement. ■ **Elisabeth MILLELIRI**



Le Monde @lemondefr · 4 août
Le taux de natalité en France a baissé de 7 % au premier semestre 2023



Catcat @Catcat66Catcat · 5 août
Destruction de tous les acquis sociaux ,refus de la décroissance, la retraite a 64 ans là alors qu'elle avait pas lieu d'etre(une hausse des cotis de qq euros par mois suffisait), donc quand ça sera eux ça sera retraite a 75-80 ? Oh bah oui ça donne envie d'avoir des gosses



T0mC4T @_T0mC4T_ · 5 août
Ça feras moins de cons ..



le messenger @messengerdesbois · 5 août
Et c'est que le début...
Merci Pfizer



Personne @Chevaliereurope · 5 août
Et encore, 50% des naissances c est des Africains. Et l immigration continue. The end IS near. Préparez vos valises pour je ne sais où!!!!



Ali Mameri @AliMameri15 · 5 août
Les gens étaient occupés par les manifestations contre la réforme des retraites.



Hélène Josset @JossetHelene · 5 août
Avons-nous compté les fausses couches succédant à la vaccination ?? Et les mort-nés ?



Jennifer N @jenni37824 · 5 août
C'est la fin de notre civilisation. Et ce n'est pas une fatalité, c'est voulu.



Frederic Bezanilla @FredericBezani7 · 5 août
Qui a envie encore de faire des enfants en Macronie?



Nazário 75 ★ @nazario_75 · 5 août
En même temps quand on voit la trajectoire d'avenir proposée dans ce pays depuis 6 ans, ça ne donne pas envie de faire des gosses...



Christophe @tof92130 · 6 août
Normal depuis 2012 la politique familiale consiste à démolir la famille pour promouvoir l'idéologie LGBT.



Corse-Matin @Corse_Matin · 5h
L'île se classe en cinquième position au triste palmarès des régions ayant enregistré la plus forte chute des naissances

HUMEUR

Y A PLUS DE SAISONS!

On aurait pu penser qu'en 2023 l'existence du changement climatique ne serait plus à prouver. Que les discours inquiétants que des scientifiques aguerris distillent depuis des décennies auraient convaincu même le plus sceptique. Que les signaux d'alarme envoyés par la nature elle-même, avec des années de plus en plus souvent émaillées par des tempêtes toujours plus violentes, des fontes des glaces records et autres sécheresses inédites, auraient parachevé le travail et fait plier les plus récalcitrants. Mais c'était sans compter sur les réflexions d'une certaine catégorie d'habitues des réseaux sociaux, un tantinet complotistes sur les bords. Cet été un peu particulier leur a donné du grain à moudre et même, il faut en convenir, un peu de travail de recherches à effectuer. Le dôme de chaleur qui a stagné au-dessus du Sud de l'Europe début juillet leur a ainsi été l'occasion d'exercer leurs talents d'archivistes, car oui, selon eux, il a fait chaud, mais les cartes de 1983 [année, rappelons-le, d'une canicule historique] prouvent que l'on suffoquait déjà tout autant il y a 40 ans. Puis, il fait toujours chaud l'été, c'est bien normal après tout. Et en plus ce sont les médias qui exagèrent les choses, c'est bien connu. D'ailleurs on voit bien que dorénavant on colore les cartes météo en rouge pour instiller la peur. Et puis bon, le rafraîchissement que l'on connaît depuis fin juillet est bien la preuve que le réchauffement climatique n'existe pas. Concédonsons-le, 13 °C dans l'eau à Marseille ou 7 °C à Corte un matin de début août ne sont pas des choses habituelles pour cette saison. Mais justement, cette surchauffe et cette fraîcheur exceptionnelles, ne sont-elles pas la meilleure preuve que cet été est bien placé sous le signe d'un changement climatique de plus en plus palpable? À l'aube de bouleversements majeurs et irrémédiables pour notre planète, il serait temps de sortir la tête du sable et d'enfin prendre conscience de la catastrophe qui nous attend si une partie de l'humanité veut continuer à jouer à l'autruche. ■ **Manon PERELLI**

MARITIME

Les bateaux rouges passent au vert

Photo Corsica Linea



Dans le cadre de son plan global de décarbonation, la compagnie maritime Corsica Linea a annoncé fin juillet qu'une partie de sa flotte sera désormais alimentée en biocarburant certifié durable. «*Nous avons commencé à faire naviguer dès cet été Le Méditerranée, l'un de nos navires qui dessert l'Algérie, à 30 % de biocarburant, ce qui est le taux maximum autorisé par le motoriste*», indique ainsi Pierre-Antoine Villanova, le directeur général de la compagnie aux bateaux rouges. Composé de mélange d'huiles de cuisson recyclées, ce biocarburant qui permet au navire de réduire de 20 % ses émissions de CO2 sera utilisé, dès la fin de l'été, sur trois autres navires de la flotte, dont certains desserviront la Corse. Une démarche pro-active «*en dehors de toute contrainte réglementaire*» que la compagnie entend mener afin d'atteindre à horizon 2030 l'objectif qu'elle s'est fixée de -30 % de CO2 par rapport à 2022. «*La transition énergétique passe par un panachage de solutions qui ont trait à la sobriété, à la performance énergétique et au type de carburants*», explique Pierre-Antoine Villanova en détaillant: «*Pour nous, la sobriété équivaut à réduire le nombre de traversées et à naviguer moins vite. En matière d'efficacité énergétique, nous avons aussi notamment entrepris un travail sur les moteurs des navires, ou encore sur leur carène pour qu'elle glisse dans l'eau plus facilement*». En outre, le directeur général de la Corsica Linea veut miser sur l'utilisation de sources d'énergie moins nocives, capitale pour réduire les émissions de carbone. Dans ce droit fil, outre le passage au biocarburant pour certains bateaux, depuis le début de l'année la compagnie fait naviguer son dernier né, *A Galeotta*, au gaz naturel liquéfié (GNL) qui permet d'émettre 20 % de CO2 en moins. «*Et nous passerons un jour au bio GNL qui permettra de réduire de 80 % les émissions de CO2*», ajoute-t-il. Pour le reste de la flotte, il annonce que des plans de transition progressifs sont déjà sur pied et conduiront certains bateaux à être alimentés au méthanol de synthèse à partir de 2027, tandis que d'autres garderont leur carburant actuel, tout en voyant leur performance énergétique améliorée afin de réduire leurs émissions de CO2. «*Quand on fait des choix de carburant sur une flotte existante, on va chercher quels sont la technologie et le carburant les plus adaptés navire par navire par rapport à ce que permet de faire la motorisation actuelle du bateau*», glisse Pierre-Antoine Villanova en insistant sur l'importance que la compagnie accorde à la transition environnementale. «*Nous n'allons pas sauver le monde, mais nous avons notre part à jouer et nous avons une volonté d'exemplarité sur ce sujet*», conclut-il. ■ Manon PERELLI

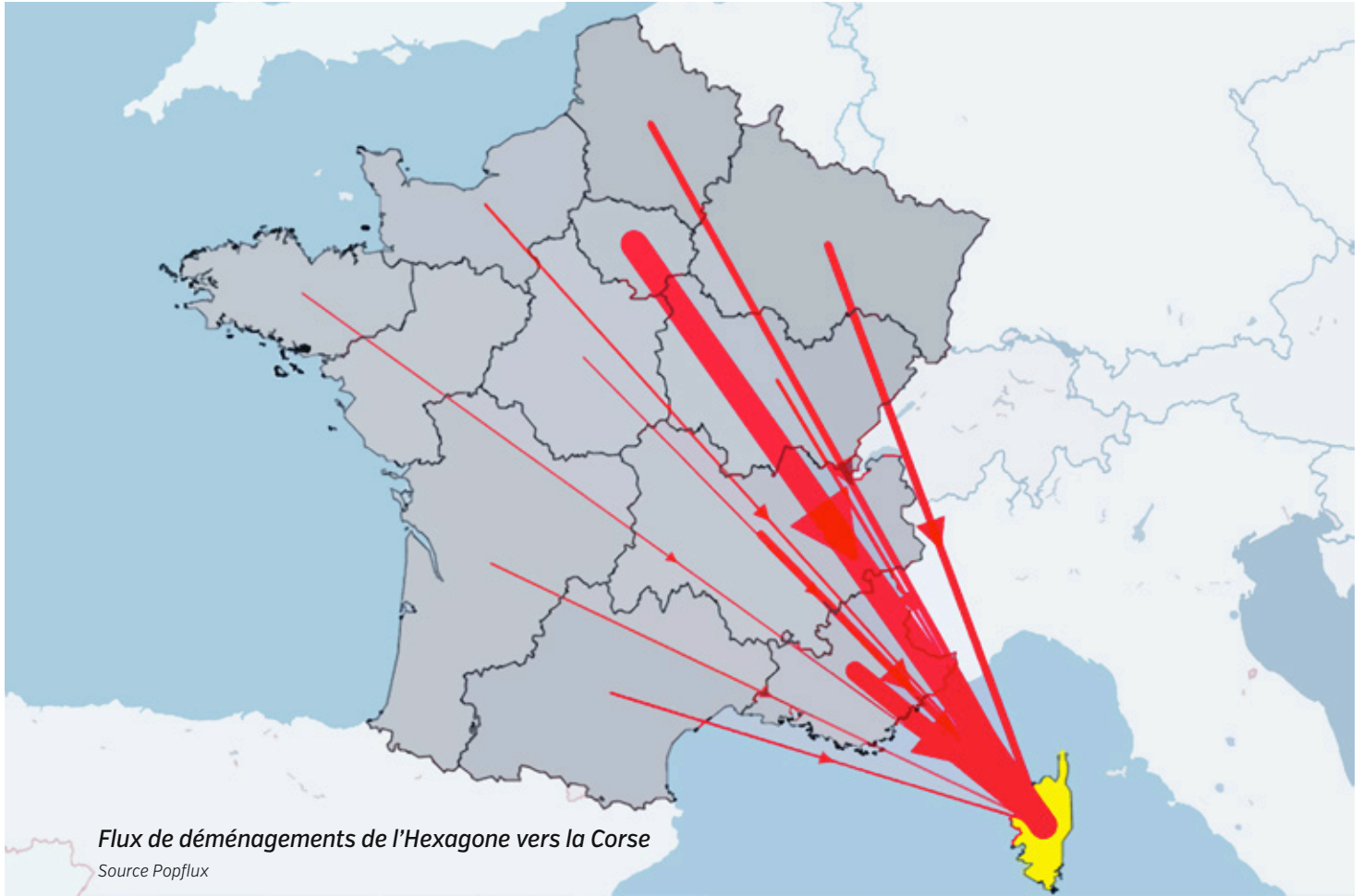
TOURISME

En juillet, la fréquentation a retrouvé son niveau d'avant Covid

Depuis le début de l'été, de nombreuses voix s'élèvent au sein des socio-professionnels corses pour alerter sur une saison touristique déjà qualifiée de noire. La faute, avancent la plupart d'entre eux, à une baisse de fréquentation de l'île liée au coût faramineux des transports, mais aussi à ce qu'ils qualifient d'«*erreurs de communication*» de l'Agence de tourisme de la Corse. Pourtant, du côté des offices de tourisme de l'île, on assure que les touristes sont bien présents, mais, l'inflation aidant, sont souvent bien moins dépensiers que les années précédentes, boudant ainsi notamment hôtels et restaurants. Ainsi la diminution du nombre de visiteurs tant pointée aurait-elle été surestimée par les professionnels ? À l'heure de tirer de premiers bilans, début août, la Chambre de commerce et d'industrie de Corse a publié les statistiques passagers des ports et aéroports de l'île arrêtés à fin juillet, desquelles il ressort qu'au global le nombre de passagers sur le mois de juillet a effectivement diminué de -4,3 % depuis 2022, passant de 1522 072 à 1456 057. Cependant, ces données sont à nuancer au regard de l'exceptionnelle saison touristique qu'avait connue la Corse l'année passée et au vu de l'augmentation de +3,8 % par rapport à juillet 2019. Dans le détail, le secteur aérien a connu une baisse de passagers de -5 % en juillet par rapport à 2022, avec 714 492 passagers qui ont foulé les tarmacs de l'île contre 748 354 en 2022. Un nombre là aussi toutefois supérieur à celui de juillet 2019, où 670 022 passagers étaient passés par les aéroports corses. L'aéroport de Calvi-Sainte Catherine semble le moins impacté par la baisse entre 2022 et 2023 avec seulement 2777 passagers en moins qui ont été enregistrés en juillet, mais connaît une hausse de 22 % par rapport à 2019. Figari, connaît pour sa part une baisse de -6 % par rapport à l'année passée, mais enregistre la plus forte progression sur le mois de juillet par rapport à 2019 avec +25 %. L'aéroport de Bastia-Poretta enregistre une baisse -4 % et est le seul à connaître une diminution -6 % de sa fréquentation par rapport à juillet 2019. Enfin, Ajaccio enregistre -5 % de passagers par rapport à juillet 2022, mais voit une hausse de +4 % depuis 2019. Du côté des ports, le nombre de passagers en juillet est en baisse de -4,2 % par rapport à 2022, mais en hausse de +1,2 % par rapport au même mois en 2019. Porto-Vecchio est celui qui enregistre la plus forte baisse avec -22,1 % de passagers par rapport à 2022, mais également -6,1 % par rapport à 2019. Ajaccio, s'en tire un peu un peu mieux avec -17,9 % de passagers par rapport à 2022 et -9 % par rapport à 2019. À Bastia les chiffres sont similaires à l'année passée mais en hausse de 3,8 % par rapport à 2019. Les passagers à L'Île Rousse sont en hausse de +1,5 % par rapport à 2022 et +4,8 % par rapport à 2019. Enfin, dans le Sud de l'île, Bonifacio connaît une hausse de +3,4 % par rapport à 2022 mais une baisse de -6,9 % rapport à 2019, et Propriano tire son épingle du jeu avec +76,2 % par rapport à l'année dernière et même +107,7 % par rapport à 2019. ■ Manon PERELLI

SOCIÉTÉ

DES FLUX QUI N'ONT RIEN D'ESTIVAL



Le sujet de saison, c'est bien évidemment le chassé-croisé des vacanciers qui, apparemment, ne seraient plus aussi nombreux que par le passé à fréquenter certaines régions touristiques. Il est vrai que le pouvoir d'achat est en berne, notamment en France.

Par ailleurs, d'aucuns font parfois observer, sur le ton de la plaisanterie, qu'il n'est pas si étonnant que certains touristes français manquent désormais à l'appel puisqu'ils sont désormais résidents des lieux où, il y a peu encore, ils venaient passer leurs vacances ou leur confinement.

Ils n'ont peut-être pas complètement tort.

Chaque année, un résident français sur dix déménage. Dans deux cas sur trois, il ne va pas bien loin puisqu'il s'installe à proximité de son précédent lieu de résidence, dans la même commune ou le même département. Toutefois, même si elle ne représente qu'un tiers des déménagements, la mobilité sur de plus longues distances a une influence sur la démographie des territoires. Celui de départ comme celui d'arrivée. Au cours de la dernière décennie, les mouvements migratoires entre régions ont été marqués par une forte attractivité des régions de l'arc atlantique et du sud du pays tandis que dans les régions Île-de-France, Grand Est et Hauts-de-France, les départs d'habitants étaient plus nombreux que les arrivées. Ainsi, avant que ne survienne la pandémie de Covid, l'Île-de-France accusait déjà un déficit migratoire annuel de 60 000 personnes environ. Malgré des flux avec l'étranger positifs, le déficit avec les autres régions françaises représentait quelque 100 000 habitants, avec 240 000 départs annuels pour 140 000 personnes arrivées. Ainsi, plu-

sieurs communes franciliennes, impactées par ces départs, ne doivent leur croissance démographique qu'au surplus de naissances sur les décès alors qu'à l'inverse, une région comme la Corse ne voit sa population augmenter que par l'effet de nouvelles installations.

Cette tendance à la « mobilité longue distance » s'est accentuée avec le Covid et le développement du télétravail. Ainsi, lors de l'année 2021, 6,8 millions de personnes ont emménagé dans une nouvelle résidence principale en France hors Mayotte, soit 10,1 % de la population au 1^{er} janvier 2022. Si ce niveau était quasi équivalent à celui observé au cours de l'année 2019 - et un peu plus faible qu'entre les années 2016 et 2018 (entre 10,9 % et 11,4 % de la population) - en revanche les mobilités survenues en 2021 se sont plus fréquemment traduites par un changement de région que par le passé : plus d'un million de personnes (1 075 000) ont emménagé dans une autre région au cours de l'année 2021, contre 985 000 en 2019, soit 90 000 personnes de plus. Les déménagements de l'Île-de-France

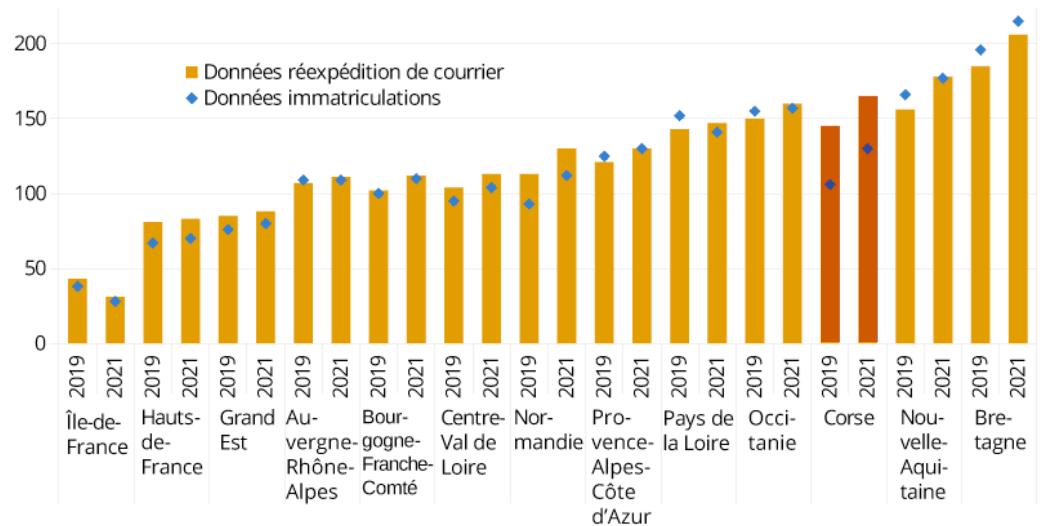
Développée en vue, notamment, d'évaluer les conséquences de la crise du Covid sur les flux de mobilité résidentielle, l'application interactive Popflux permet de visualiser les soldes migratoires et les flux entre territoires. Entre mars 2019 et mars 2020, le solde migratoire en Corse était de 4,09 pour 1000 ménages. Tombé à 3,47 entre mars 2020 et mars 2021, il était de 6,71 entre mars 2021 et mars 2022, le solde le plus élevé étant observé dans la maille habitat de Porto-Vecchio: 10,89 pour 1000 habitants, la maille habitat d'Ajaccio affichant un solde de 6,21. Popflux permet également d'appréhender les soldes migratoires entre territoires. Ainsi, entre mars 2021 et mars 2022, la Corse a «gagné», entre autres: 372 ménages au détriment de la région Île-de-France; 258 ménages au détriment de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 100 ménages au détriment de la région Auvergne-Rhône-Alpes, principales régions de provenance des nouvelles installations. Une paille au regard de la Bretagne qui a pour sa part «gagné» sur la même période 7269 ménages au seul détriment de la région Île-de-France.

Voir + : exode-urbain-carto.figli.io

RATIOS DES ENTRÉES SUR 100 SORTIES PAR RÉGION EN 2019 ET 2021

Lecture: en 2021, 205 entrées ont eu lieu pour 100 sorties en Bretagne d'après les contrats de réexpédition définitive souscrits à La Poste
Champ: France métropolitaine

Sources: La Poste: RSVERO, Sdes: traitements Insee



vers les autres régions métropolitaines ont augmenté de 25 %, avec 56 000 personnes de plus en 2021 qu'en 2019. Les mobilités à destination d'aires d'attraction des villes moins peuplées que celles d'origine se sont également accrues (+101 000 personnes en 2021 vs 2019, soit +15 %). Idem pour les mobilités des communes urbaines vers les communes rurales (+85 000 personnes, soit +12 %) même s'il s'agit essentiellement de déménagements vers les espaces ruraux périurbains.

Outre les recensements de la population qui permettent d'appréhender les mobilités résidentielles à un niveau territorial fin et de caractériser les personnes qui changent de résidence, d'autres données sont susceptibles de fournir une information fraîche sur les inflexions récentes: contrats de réexpédition proposés par La Poste, immatriculations de véhicules, inscriptions scolaires, déclarations sociales à l'Urssaf, déclarations sociales nominatives (DSN)... Quoique, fait observer un article récemment publié sur le blog de l'Insee, ces données présentent des limites «dans leur pertinence pour une analyse des déménagements» il n'en reste pas moins qu'elles «concordent sur le fait que les tendances de départ des grandes métropoles et de l'aire parisienne vers des villes plus petites et moins proches des cœurs urbains, prévalant avant la crise sanitaire, se sont accentuées entre 2019 et 2021».

Publiée en mars 2023, une étude du groupe de travail Insee sur le thème «télétravail et mobilité des ménages» s'est par exemple penchée sur les sources que pouvaient constituer les contrats de réexpédition définitive de La Poste et le Répertoire statistique des véhicules routiers qui recense les propriétaires de voitures et leur lieu de résidence (RSVERO) qui, indirectement, rendent compte d'une partie des déménagements des ménages sur la période récente. D'après ces deux sources de données, les tendances générales de la dernière décennie se sont renforcées après 2020. «En Corse et en Occitanie, le ratio entre les entrées et les sorties calculé à partir des contrats de réexpédition excède 1,5 et ne cesse de s'amplifier, y compris en 2022. À un moindre niveau, ce ratio progresse aussi en Provence-Alpes-Côte d'Azur.» Le ratio de réexpé-

ditions de courrier pour la Corse est ainsi passé de 1,41 en 2019 à 1,65 en 2021 puis 1,69 en 2022. Cela dit, selon les deux sources (réexpéditions et RSVERO), la Bretagne était toujours la région la plus attractive: en 2021, les arrivées mesurées y étaient environ deux fois plus nombreuses que les départs pour ces deux indicateurs, la Nouvelle-Aquitaine affichant également des progressions globalement similaires. Quant à la région francilienne, la dégradation des soldes migratoires entre 2019 et 2021 s'y est opérée par rapport à toutes les régions de France métropolitaine et notamment par rapport à des régions qui lui sont contiguës, telles que la Normandie et le Centre-Val de Loire. En 2022, les phénomènes se sont estompés, mais sans retour à la situation de 2019.

Réalisées mensuellement par les employeurs, les déclarations sociales nominatives comportent diverses informations, dont les caractéristiques associées aux contrats de travail, telles que l'établissement employeur, son secteur d'activité et son adresse et l'adresse du salarié. Les déménagements peuvent être appréhendés au travers des changements d'adresse personnelle et l'éloignement au travail peut l'être par comparaison des deux adresses. L'évolution constatée des distances entre le domicile et le travail semble quant à elle confirmer l'hypothèse d'un lien entre un plus large recours au télétravail et des migrations résidentielles.

Ces flux de populations n'ont pas été sans conséquence sur les prix de l'immobilier: les prix des logements neufs comme anciens ont augmenté moins rapidement depuis 2020 en Île-de-France que dans les autres régions françaises et la hausse des prix des appartements est moins forte que celle des maisons d'autre part et l'écart de prix entre communes denses et peu denses a eu tendance à se réduire après le mois de mars 2020. ■ PMP

Sources: Insee Flash N°5194 En 2021, des déménagements un peu plus nombreux qu'avant la crise sanitaire depuis l'Île-de-France vers les autres régions, par Chantal Brutel / Insee Analyses N° 8 Crise sanitaire et développement du télétravail: davantage de départs des pôles des grandes métropoles et de l'aire parisienne / blog de l'Insee Les nouveaux flux de déménagements depuis la Covid: le recensement et les autres sources racontent-ils la même histoire? par Isabelle Kabla-Langlois



ENSEIGNEMENT

À quand un nouveau lycée pour le grand Ajaccio ?

Face à une « saturation des établissements du territoire » et « une démographie galopante », lors de la dernière session avant les vacances, le 27 juillet 2023, Pierre Poli conseiller territorial d'Avanzemu a profité de la séance de questions orales pour interroger l'Exécutif sur la création d'un nouveau lycée sur le territoire du grand Ajaccio. Notant que ce « *sujet récurrent qui nécessite une réponse urgente* » a déjà été évoqué à plusieurs reprises dans l'hémicycle, il a rappelé que début 2022 un rapport « *aboutissant à l'approbation, à l'unanimité, de la stratégie permettant de définir le projet de création de nouveaux établissements publics locaux d'enseignement pour le grand Ajaccio* » avait été présenté. « *Ce rapport faisait état de deux options possibles : l'une consistant en la réhabilitation ou reconstruction de l'établissement sur le site du lycée du Finosello, l'autre consistant en la construction, sur un site restant à déterminer, d'un nouveau collège et d'un nouveau lycée* », a-t-il détaillé en demandant où en sont ces démarches. En retour, la conseillère exécutive en charge de l'éducation, Antonia Luciani, a indiqué qu'une consultation pour assistance à maîtrise d'ouvrage [AMO] avait été lancée le 25 février 2022 avec pour « *objectif d'étudier la possibilité et les modalités de la réhabilitation du Finosello* » et a donné lieu à « *une longue et difficile période de collecte de données, plans, études, diagnostics divers et évidemment plusieurs journées de travail sur site* ». In fine, a dévoilé la conseillère exécutive, « *L'AMO nous a fait parvenir le 28 juin dernier le rendu de l'étude de faisabilité qui conclut à la faisabilité de la réhabilitation du site du Finosello et nous propose deux scénarios. L'un consiste en la création d'une extension et la réhabilitation générale de l'existant, l'autre en la construction d'une surélévation avec également une réhabilitation générale de l'existant. Néanmoins, d'autres paramètres doivent être pris en compte, notamment en termes de faisabilité opérationnelle avec le maintien du fonctionnement du lycée pendant la période des travaux. Ainsi, cette opération apparaît théoriquement réalisable, mais il est certain qu'elle s'avère complexe et que le coût financier reste à affiner.* » Antonia Luciani a précisé par ailleurs que si elle est validée, l'opération sera « *un véritable défi* ». Aussi, afin de compléter l'étude transmise « *et d'avoir une vision la plus exhaustive possible de la problématique, plusieurs séances de travail se tiendront à partir du mois de septembre pour finaliser la proposition* », a-t-elle ajouté en proposant que l'Assemblée de Corse soit saisie avant fin 2023 « *afin de fixer définitivement la stratégie relative à la création de ce nouveau lycée* ». ■ Manon PERELLI

URBANISME

Retour sur le rétablissement de la cartographie des ESA

En 2015, le Padduc sanctuarisait près de 100 000 hectares de terres « *ayant le maximum de potentialités agronomiques de Corse, dévolus à l'agriculture et donc inconstructibles* ». Or, depuis, la cartographie de ces espaces stratégiques agricoles (ESA) a fait l'objet de plusieurs recours mettant son application en péril, comme l'a rappelé Paula Mosca de Fà Populu Inseme lors de la séance de questions orales du 27 juillet dernier. Notant que la Cour administrative de Marseille a finalement rétabli la carte le 3 juillet 2023, elle a demandé à l'Exécutif d'opérer un éclairage « *sur les effets immédiats de cette décision, ainsi que sur les incidences futures* » de cette décision. En réponse, Julien Paolini, le président de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse [AUE], indique tout d'abord que la cartographie des ESA devient dès lors « *une aide à la décision pour les élus du bloc communal pour la réalisation de leur document d'urbanisme. Elle est là pour indiquer où se trouvent ces espaces et pour que les communes puissent les décliner à l'échelle parcellaire dans leur PLU ou cartes communales. C'est donc un élément facilitateur pour établir un document d'urbanisme, mais charge à la commune de définir à l'échelle parcellaire ce qui est constructible et ce qui ne l'est pas, ce qui est agricole, naturel ou à urbaniser* ». Et, note-t-il, « *C'est aussi une cartographie qui est opposable à un tiers lors d'une demande de permis de construire ou de déclaration préalable pour des communes qui n'ont pas de document d'urbanisme* ». Par ailleurs, le président de l'AUE relève que « *plusieurs enseignements* » peuvent être tirés des procédures judiciaires autour de ces ESA. « *Entre 2015 et 2023, sept ans sont passés avec une instabilité de la règle sur des espaces qui sont un outil essentiel de protection contre la spéculation et la dépossession qui sont à l'œuvre en Corse. Donc on voit bien toute la fragilité du Padduc pour fixer des règles sur des questions aussi essentielles que la protection des terres agricoles et la lutte contre la spéculation foncière et immobilière* », regrette-t-il ainsi avant de conclure : « *Dans le cadre du processus en cours vers l'autonomie, la Collectivité de Corse doit être en mesure de fixer un certain nombre de règles qui permettent au moins sur ces questions de réguler les phénomènes à l'œuvre sur notre territoire* ». ■ Manon PERELLI



QUESTION DES PRISONNIERS POLITIQUES

L'Exécutif assure être engagé plus que jamais

Au cours des dernières semaines, plusieurs jeunes corses ont été condamnés à de fortes amendes dans le cadre de procédures judiciaires relatives aux manifestations qui ont suivi la mort d'Yvan Colonna en mars 2022. De lourdes réponses judiciaires qui ont provoqué l'ire du mouvement nationaliste, à l'instar de Core in Fronte, qui a entendu les dénoncer par la voix de la conseillère territoriale Véronique Pietri, lors de la séance de questions orales du 27 juillet 2023. «*Au moment où la Corse a besoin de clarté et de signes forts, quant à un véritable apaisement, la poursuite des agissements répressifs rappelle parfois crûment les limites d'un prétendu « dialogue » affiché, sauf si celui-ci s'avère un marché de dupes*», a-t-elle lancé, en demandant au président de l'Exécutif s'il est «*prêt à aborder, face au ministre de l'Intérieur, cette question de la répression, des prisonniers politiques et des anciens prisonniers politiques qui est inséparable du principe de solution politique tel qu'historiquement posé ?*» Une interrogation à laquelle Gilles Simeoni répondra sans ciller que la problématique «*des prisonniers politiques fait partie de nos préoccupations communes sur laquelle j'ai insisté dès le premier jour du processus de Beauvau*». Dans ce droit fil, il rappelle à l'élue indépendantiste que le rapport Autonomia présenté par le conseil exécutif lors de la session du 4 et 5 juillet et relatif au processus de discussions avec l'État, proposait «*de porter ensemble la question des prisonniers politiques dans toutes ses dimensions*» et mentionnait «*l'arrêt des poursuites en relation avec des faits trouvant leur origine dans la situation politique de la Corse*». «*Il s'agissait là expressément d'une référence notamment aux poursuites engagées pour des faits postérieurs à l'assassinat d'Yvan Colonna et de façon plus générale, tous les faits à caractère politique*», souligne le président de l'Exécutif en insistant : «*Il est indispensable que l'apaisement se renforce et que la Corse aille vers une véritable paix enracinée*». Il note par ailleurs que «*la question de la réinsertion professionnelle de l'ensemble des anciens prisonniers politiques reste essentielle*» et avait été évoquée dans le cadre du programme Pace, Ritornu à Libertà porté lors de la précédente mandature. «*L'idée était que la Collectivité de Corse s'engage pour accompagner les demandes de libération conditionnelle et plus largement pour qu'elle s'implique avec d'autres institutions, et l'ensemble des acteurs, notamment les entreprises, dans la réinsertion professionnelle des anciens prisonniers politiques à l'instar de ce qui pu être fait dans d'autres régions ou pays marqués par des conflits*», explique-t-il. ■ Manon PERELLI

LOI ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE

Des spécificités pour son application en Corse

«**Diviser par deux le rythme de bétonisation** entre 2021 et 2031 par rapport à la décennie précédente et atteindre d'ici 2050 le Zéro Artificialisation Nette, c'est-à-dire autant de surfaces renaturées que de surfaces bétonnées. » C'est le double objectif de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021. Lors de la séance de questions orales du 27 juillet 2023, le conseiller territorial d'Un Soffiu Novu Xavier Lacombe a entendu porter ce sujet dans l'hémicycle de l'Assemblée de Corse. L'occasion pour le président de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE), Julien Paolini, de présenter les spécificités que revêtira l'application de cette loi en Corse, à commencer par la question du rythme de réduction de l'artificialisation. En effet, selon le président de l'AUE sur l'île «*c'est au Padduc de définir à la fois le rythme de la réduction aussi bien dans le temps que dans l'espace*». Ainsi, détaille-t-il, «*On pourrait décider que sur les 10 prochaines années, on ne réduise que de 30 % ou bien que la réduction aille jusqu'à 60 voire 70 % et qu'elle ne s'applique pas de la même manière dans des territoires montagneux qui ont très peu été artificialisés, et de manière un peu plus forte dans les territoires qui ont énormément consommé durant 10 dernières années*», en précisant que tout cela sera «*dans le cadre de la future révision du Padduc*». Par ailleurs, il note qu'un espace de gouvernance du Zéro artificialisation nette (ZAN) devra être mis en place dans chaque territoire. «*En Corse, la Chambre des Territoires se substituera à la conférence régionale de gouvernance de la politique du ZAN*», dévoile-t-il en expliquant : «*Nous allons revenir dans cet hémicycle en septembre pour vous présenter une composition élargie de la Chambre des territoires qui fera l'objet de la conférence du ZAN. On va y ajouter des maires de communes assujetties au RNU, des maires de communes dotées d'un document d'urbanisme, et un certain nombre de services de l'État*». Il ajoute que cette conférence du ZAN pourra en outre «*consulter des acteurs extérieurs, notamment les chambres d'agriculture, les chambres consulaires, les associations de défense de l'environnement*» et devra être instituée avant le 20 novembre 2023 avec un avis conforme des communes et EPCI. «*Je vous propose donc que, en tant qu'instance de consultation en appui à cette conférence du ZAN, on puisse réunir, dès le mois de septembre ou d'octobre, le Conseil d'aménagement d'urbanisme, qui permettra d'élargir la concertation à d'autres acteurs que les maires et présidents d'intercommunalités*», annonce encore Julien Paolini en insistant sur la nécessité de «*faire preuve de responsabilité, aussi bien au niveau de la Collectivité de Corse que des communes, pour mettre en œuvre cet objectif nécessaire mais ambitieux et délicat*» du Zéro artificialisation nette. ■ Manon PERELLI

HAUTE-CORSE: LE FONDS VERT TROUVE PRENEURS



Photo JE

Aubaine financière pour les collectivités locales, notamment dans le rural, l'enveloppe dédiée à l'accélération de la transition écologique s'élève à 28 millions d'euros pour la Corse. Une opportunité qui, en Haute-Corse, a d'ores et déjà mobilisé plus de 12 millions d'euros, consacrés au financement de différents projets.

28 millions d'euros. Sur une dotation qui s'élève à 2 milliards à l'échelle nationale, c'est le montant de l'enveloppe consacrée à la Corse dans le cadre du Fonds Vert annoncé le 27 août 2022 par la Première ministre puis lancé officiellement le 30 janvier 2023 par les ministres en charge de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et des Collectivités territoriales et de la Ruralité. Ces crédits, mis à disposition des préfets, ont pour objectif de financer des projets présentés par les collectivités locales et leurs partenaires -publics ou privés- en matière d'accélération de la transition écologique. En Haute-Corse, « ce sont déjà 12,7 millions d'euros qui ont été mobilisés depuis le lancement du fond » indique Michel Prosic, préfet du département, qui n'hésite pas à parler « d'un véritable succès » pour « cet outil de la transition écologique ».

Les fonds mobilisés vont se concentrer sur trois grands domaines: le renforcement de la performance environnementale; l'adaptation des territoires au changement climatique et l'amélioration de la qualité du cadre de vie. Dans le détail, pour la Haute-Corse, plus de 2,8 millions d'euros ont été engagés dans la rénovation de l'éclairage public; 2 millions sont consacrés à la rénovation énergétique des bâtiments publics; 1,9 million va à l'accompagnement de la biodiversité; 1,7 million est dédié au recyclage des friches et un peu moins d'un million d'euros est mis en œuvre pour l'adaptation au recul du trait de côte ou encore la renaturation des villes. Quelques centaines de milliers d'euros ont également été consacrés à la prévention des risques incendie et inondation ou encore pour financer de l'ingénierie. Concrètement, cela se traduit aussi bien par la plantation d'arbres que par la mise en place de coffres d'amarrages sur des sites où le mouillage de yachts détruit les herbiers de posidonies [usage qui a d'ailleurs été dénoncé par les associations de défense de l'environnement et a donné lieu à une polémique] à l'installation de nouveaux systèmes de chauffage et de climatisation en passant par l'achat d'un

navire pour la Communauté des communes de la Costa Verde afin mener des travaux sur l'érosion du littoral en partenariat avec le Bureau de recherches géologiques et minières [BRGM]. Au total, sur la Haute-Corse on dénombrait déjà 57 projets financés au début de l'été 2023 avec des taux d'accompagnement qui atteignent une moyenne de 40 % et sur 20 dossiers déposés par les collectivités, la part de financement l'Etat a atteint les 80 %.

Du côté de Ville-di-Petrabugno, le Fonds Vert a permis la rénovation énergétique de la mairie et de sa salle des fêtes. Un chantier d'un montant d'1,8 millions d'euros accompagné à 23 % par le Fonds Vert, soit 412 000 euros. « Une rénovation qui n'aurait pas pu être faite sans ces crédits » souligne Michel Rossi, le maire de la commune.

Cette enveloppe constitue donc une aubaine pour les communes et intercommunalités qui disposent ainsi d'un dispositif « complémentaire » pour réaliser des travaux, précisent les services de l'Etat, car les crédits du Fonds Vert, ne « déshabillent pas » les autres dispositifs tels que la dotation d'équipement des territoires ruraux [DETR].

S'agissant de la méthode, Michel Prosic insiste sur le fait qu'il s'agit d'un dispositif financier rapide à mettre en place « Car l'urgence climatique est là ». Concrètement, les communes déposent les dossiers et une commission les valide à intervalles réguliers, quatre comités se sont déjà réunis depuis le début de l'année 2023. C'est un petit peu le principe du premier arrivé, premier servi.

Le prochain projet d'importance qui devrait voir le jour en Corse grâce aux financements du Fonds Vert qui y sont déployés est la mise en place d'une centaine de bornes de recharge semi-rapides pour les véhicules électriques en milieu rural, dans des lieux qui ne seront pas forcément rentables pour les entreprises privées et qui pourraient donc s'en trouver dépourvus. Le montant de cette opération devrait avoisiner les 2,7 millions d'euros. ■ JE



CREATION SOCIETE

N° 01

CASA ROSSA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 14, rue Bonaparte

20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 24/07/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : CASA ROSSA

Siège social : 14, rue Bonaparte, 20000 Ajaccio

Objet social : Location meublée et équipée de tous biens immobiliers, l'acquisition, l'exploitation la distribution et la vente de tous biens et services destinés à contribuer, directement ou indirectement, à l'aménagement, au confort ou à l'agrément des immeubles loués, gérés ou cédés

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Monsieur Jean, François-Xavier POLVERELLI demeurant 14, rue Bonaparte - 20000 Ajaccio

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis,

La Gérance.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Ajaccio [20] du 25 juillet 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

INSTITUT NAUTIC CORSE

Siège : Port Charles Ornano, 20000 Ajaccio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2.000 euros

Objet : Formation professionnelle dans le domaine maritime.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Madame Anaïs, Laetitia, Lysiane PIOGE, demeurant 10, Rue Antoine Sollacaro, 20090 Ajaccio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis,

La Présidente.

N° 03

L'OPUS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 euros

Siège social : Lieu-dit Les Cannes

20113 Olmeto - RCS Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Serra-Di-Ferro du 3/7/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : L'OPUS

Siège : Lieu-dit Les Cannes, 20113 Olmeto

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 500 euros

Objet : L'exploitation d'un fonds de commerce de restauration et d'un débit de boissons de licence III

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Eddy LEFRAY, demeurant Domaine de l'Ondella, 20140 Serra-Di-Ferro,

Directeur général : Madame Regina LUCIANI, demeurant Lieu-dit Favarella, 20140 Serra Di Ferro,

La Société sera immatriculée au RCS d' Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 21 juillet 2023, à BRANDO [20222], il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société :

FOXY FILMS

Forme : Société par Actions Simplifiée

Objet : Toutes prestations de prise de son ou d'images ayant pour but la production d'œuvres audiovisuelles que ce soit pour son compte ou pour celui de tiers. Toutes prestations de conseils dans le domaine de l'ingénierie du son, et la location de matériel de prise de son ou d'images. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

Siège social : Route du Monastère, 20222 Brando.

Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Capital social : 1000 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

Président : Monsieur Julien VALLI, Né le 15 octobre 1986 à Bastia [Haute-Corse], demeurant Route du Monastère, 20222 Brando, de nationalité française. Marié sous contrat,

Transmission des actions - Agrément : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elle ne peut être cédée, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et quel que soit son degré de parenté avec le cédant qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention,

N° 05



Maître Marie-Paule

DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79/Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 21/07/2023, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : DOLIA

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège : Résidence Pietra Rossa - Bât A - App.1 - Chemin d'Uccini - 20600 Bastia

Capital : 230.000 € par apport en nature de 50 parts sociales en pleine propriété de la SARL « ALTU MARE »

Objet : La prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés ; toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Cession d'actions : Sauf lorsque la société ne comprend qu'un seul associé et entre associés, toute cession d'actions est soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité.

Président : Monsieur Axel, Pierre, Marc ANDREANI demeurant Résidence Pietra Rossa - Bât A - App.1 - Chemin d'Uccini - 20600 Bastia.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 06

L'APPART

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 800.000 euros

Siège social : Lieu-Dit Ardisson

20600 Furiani

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FURIANI du 01/07/2023, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : L'APPART

Siège social : Lieu-Dit Ardisson, 20600 Furiani

Objet social : Vente d'articles de décoration, meubles, vente et pose de parquets

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 800.000 euros

Gérance : Monsieur Eric Limongi, demeurant 10, Lot Orto Simonetta, route de Saint-Florent, 20200 BASTIA, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

La Gérance.

N° 07



SAS SOCOTRI

Cabinet d'Expertise-Comptable

20240 Ghisonaccia - 04 95 56 22 36

Avis est donné de la constitution de la SASU GQ MAÇONNERIE, au capital de 100 €.

Siège : Immeuble Le Concorde, Route de la Mer, Bâtiment C1, 20240 Ghisonaccia.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

* Entreprise générale du bâtiment et travaux publics.

* Tous travaux de maçonnerie générale sous quelques formes que ce soit et toutes activités s'y rattachant et pouvant être utiles à la réalisation de cet objet social.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 100,00 €.

Chaque action donne droit à une voix.

La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Giovannangelo FOZZI, demeurant Immeuble Le Concorde, Route de la Mer, Bâtiment C1, 20240 Ghisonaccia.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Le 27/07/2023, a été constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : APRP

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 300 euros

SIEGE : 8, Strada di a Reniccia, 20270 Tox

OBJET : L'assistance en prévention des risques professionnels ; la formation en matière de santé et sécurité au travail ; le conseil aux entreprises en matière sociale

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions à l'égard de tous, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 29-1 des statuts avec prise en compte des voix du cédant.

PRESIDENT : Antoine BATTESTINI, 8, Strada di a Reniccia, 20270 Tox

IMMATRICULATION : RCS Bastia.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 27/07/2023, a été constituée une Société :

Dénomination : JADYAN

Forme : SCI

Capital : 1000 €.

Siège : 1, Tenutella Plaine, 20113 Olmeto

Objet : La Société a pour objet : Acquisition, location, vente exceptionnelle, propriété, gestion, administration, mise en valeur de tous biens et droits immobiliers lui appartenant sous réserve du caractère civil de la société.

Durée : 99 ans.

Gérante : Madame FERRIER Jade née le 16/08/1993 à ALES [30100], [FRANCE], de nationalité Française, célibataire, demeurant 99, Rue de L'Ourcq, 75019 Paris.

Co-Gérant : Monsieur CAUSSAT Yann né le 22/10/1993 à NIMES [30000], [FRANCE], de nationalité Française, célibataire, demeurant 99, Rue de L'Ourcq, 75019 Paris.

Immatriculation : RCS d' Ajaccio.

N° 10

VE DA

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.000 euros

Siège Social :

Chez M. VECCHIETTI Jean-Charles

Lotissement Tintoraghju

Route de San Gavino - 20600 Furiani

RCS en cours d'immatriculation

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date 31 Juillet 2023 à Furiani, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : VE DA

Siège social : CHEZ Monsieur VECCHIETTI Jean-Charles - Lotissement Tintoraghju - Route de San Gavino - 20600 Furiani

Objet social : La propriété, l'administration, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle serait ou pourrait devenir propriétaires par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement ainsi que toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement.

- Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérant : Madame DARNAUD épouse VECCHIETTI Caroline, née le 15 Février 1985 à Bastia demeurant Lotissement Tintoraghju - Route de San Gavino - 20600 Furiani.

Immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

N° 11



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79/Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP en date du 23/06/2023, il a été constitué une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination :

TARRA D'ISULA IMMOBILIER

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Siège : Immeuble St-Georges - Chemin d'Avretto - 20137 Porto-Vecchio

Capital : 2000 € par apport en numéraire.

Objet : L'activité d'agence immobilière, la négociation, l'achat, la vente, la gestion, la location de tous biens ou droits immobiliers, ainsi que l'achat, la vente ou la location-gérance de fonds de commerce.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. .../...

Cession d'actions : Sauf lorsque la société ne comprend qu'un seul associé et entre associés, toute cession d'actions est soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Ajaccio.

Président : Monsieur Pierre-Yves, Jean-Baptiste, Henri MELA demeurant Immeuble St-Georges, Chemin d'Avretto, 20137 Porto-Vecchio.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 12



Etude de Maître
BERNADETTE CESARI,
Notaire à Sartène (Corse-du-Sud),
1, Avenue Hyacinthe Quilichini.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Bernadette CESARI, Notaire de la République recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, titulaire d'un office individuel ayant son siège à SARTENE (Corse du Sud), 1, avenue Hyacinthe Quilichini, soussigné, le 27 juillet 2023, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.

La dénomination sociale est :

VILLA CARDELLINI.

Le siège social est fixé à : AULLENE [20116], Chez Monsieur Hervé LUCCHINI, Quartier Cardelli.

La société est constituée pour une durée de 30 années.

Le capital social est fixé à la somme de : VINGT MILLE EUROS (20.000,00 EUR). Il est divisé en 100 parts, de DEUX CENTS EUROS (200,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 100 attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir : Monsieur Hervé LUCCHINI à concurrence de 50 parts, portant les numéros 1 à 50, en rémunération de son apport en nature. Madame Laetitia AUDIAU à concurrence de 50 parts, portant les numéros 51 à 100, en rémunération de son apport en numéraire.

Apports en numéraire : Madame Laetitia AUDIAU apporte la somme de DIX MILLE EUROS (10.000,00 EUR).

APPORTS IMMOBILIERS : Monsieur Herve Lucchini apporte : A Aullène (Corse-du-Sud) 20116, Lieu-dit "Crocicella" une parcelle de terre sur laquelle est édifée une maison d'habitation en ruine cadastrée section E, numero 1131. Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés ou au profit du ou des conjoints d'eux, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Premiers gérants de la société : Monsieur Hervé LUCCHINI demeurant Quartier Cardelli, Aullène [20116] et Madame Laetitia AUDIAU demeurant Quartier Cardelli, 20116 Aullène.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le notaire.

N° 13

SIBYLLA

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 100 euros

Siège social : Centre du Village

20167 Afa

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à AFA (20167) du 27 juillet 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : SIBYLLA

Siège : Centre du Village, 20167 Afa

Durée : 99 ans

Capital : 100 euros

Objet : Mise à disposition d'espaces de travail, mutualisation de moyens ainsi que fourniture de services administratifs liés aux activités de bureau ; fourniture d'un ensemble de services d'organisation des locaux et logistique pour le compte de tiers ; Acquisition et aménagement de meubles, agencement et équipements visant à équiper les biens immobiliers destinés à la gestion de tous biens immobiliers vides ou meublés et de biens mobiliers.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Lionel Raymond, Séraphin BERETTA, demeurant Lieu-dit Levidello, 20167 Afa.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 14

MENINA

Société Civile

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Les Cannes

20113 Olmeto - RCS Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SERRA-DI-FERRO du 3/7/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : MENINA

Siège social : Lieu-dit Les Cannes, 20113 Olmeto

Objet social : L'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration, l'exploitation par bail, location ou tout autre moyen, de tous immeubles, terrains, locaux, logements, appartements, maisons, immeubles à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel, locaux d'habitation meublés ou non, et tous autres biens immobiliers, ainsi que la prise de toutes garanties et sûretés se rapportant à cet objet.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Monsieur Eddy LEFRAY, né le 07 juin 1981 à CHARTRES, demeurant Domaine de l'Ondella, 20140 Serra-Di-Ferro, .../...

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; L'agrément doit être obtenu à l'unanimité des associés.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 15



Tel : 04 95 58 59 30

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une Société par acte sous seing privé, en date du 31 juillet 2023, à Santa Lucia di Moriani.

Dénomination : TERRA ROSSA.

Forme : Société par Actions Simplifiée. Objet : La restauration sur place et à emporter. Salon de thé, vente de glaces et pâtisseries sur place et à emporter..

Durée de la société : 99 années(s).

Capital social fixe : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.

Cession d'actions et agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote..

Siège social : Résidence Alta Riba, 20230 Santa Lucia di Moriani.

Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.

Ont été nommés : Président : Monsieur Raphaël, Manuel Aine, Lieu-dit Fiume d'Olmo, 20230 Talasani.

Directeur général : Monsieur Romain AINE, RN 198, Lieu-dit Figajola, 20230 Taglio-Isolaccio ; Monsieur Thomas Bertrand AINE demeurant Lieu-dit Alzitana, 20221 Valle-di-Campoloro ; Monsieur Hugo, Fabien AINE, demeurant Terra Rossa, 20230 Taglio-Isolaccio

La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

N° 16

ORPHEE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 841.166 euros

Siège social : 4, chemin du Wagram

20200 San Martino Di Lota

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 27 juillet 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : ORPHEE

Siège : 4, Chemin du Wagram, 20200 San Martino Di Lota

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 841.166 euros

Objet : La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit. Toutes prestations de services, conseils, études au profit des sociétés, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Antoine Joseph Chiappalone, demeurant 4, chemin du Wagram, 20200 San Martino Di Lota.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

CULOMBU

Société Civile

Au capital de 1000 euros
Siège social : Chez SCI Casanacce
Route de St-Pancrace
Ld Casanacce, 20250 Corte

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CORTE du 27/07/23, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile
Dénomination sociale : CULOMBU
Siège social : Chez SCI Casanacce - Route de St-Pancrace - Ld Casanacce - 20250 Corte

Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement d'un bien bâti sis à CORTE (20250), Route du cimetière, LD PENTONE et de tous autres immeubles et biens immobiliers, bâtis ou non dont elle pourra devenir propriétaire.

La vente à titre exceptionnel de tous immeubles et biens immobiliers.

Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Madame Barbara PIERI VINCIGUERRA.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 18

CONCRETE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 319.596 euros
Siège social : 4, chemin du Wagram
20200 San Martino Di Lota

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 27 juillet 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : CONCRETE
Siège : 4, chemin du Wagram, 20200 San Martino Di Lota

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 319.596 euros

Objet : La prise de participation, la détention et la gestion d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit. Toutes prestations de services, conseils, études au profit des sociétés, sur les plans administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autres

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Tom Chiappalone, demeurant 4, chemin du Wagram, 20200 San Martino Di Lota.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 19



**Etude de Maîtres
Jacques BRONZINI
de CARAFFA**

**et Thomas LEANDRI,
Notaires Associés à Bastia
(Haute-Corse), 1, rue Luiggi Giafferi.**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Céline BRONZINI de CARAFFA, Notaire au sein de la Société Civile Professionnelle «Jacques BRONZINI de CARAFFA et Thomas LEANDRI, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute Corse), 1, rue Luiggi Giafferi, le 1er août 2023, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : SCI MARSETO.

Le siège social est fixé à : Bastia (20600), 10, avenue Paul Giacobbi. La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1000,00 EUR).

Les apports sont en numéraires. Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Les co-gérants de la société sont : M. Maxime François Dominique LECOMTE demeurant à BASTIA (20200), 8, rue Notre Dame ; M. Sébastien Gérard Jean PEBRET demeurant à BORGO (20290), 1421, route de San Ornello ; M. Tony Marcel Eddy RICHARD demeurant à VESCOVATO (20215), Casa Crucicchia, et M. Arthur Jean-Pierre François MONGODIN demeurant à FURIANI (20600), 43, allée Monte Stello.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Notaire.

N° 20

iTechDB

Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1000 euros
Siège social :

Rue Vincent de Moro Giafferi
Résidence les Primevères
Bâtiment B5, 20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à Ajaccio du 01/08/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : iTechDB

Siège : Rue Vincent de Moro Giafferi, Résidence les Primevères, Bâtiment B5, 20090 Ajaccio

Durée : 99 ans
Capital : 1000 euros

.../...

Objet : Etude, conception, production, diffusion, vente, location et exploitation de tous programmes destinés au fonctionnement de tous systèmes informatiques ou télématiques ; Formation des utilisateurs concernés ; Vente, concession, distribution, mise en fonctionnement, maintenance, modification et réparation de tous matériels informatiques, électroniques et électriques répondant aux usages ci-dessus définis ; Sauvegarde et stockage de toutes données informatiques.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Philippe de BARTOLO, demeurant Rue Vincent de Moro Giafferi, Résidence les Primevères, Bâtiment B5, 20090 Ajaccio

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 21

U PISALI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Volpaja
20167 Appietto

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à APPIETTO du 26 juillet 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Sociéti à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : U PISALI
Siège social : Lieu-dit Volpaja, 20167 Appietto

Objet social : La location de locaux meublés au mois ou à l'année ainsi que de courte durée, et toute structure hôtelière ou para-hôtelière (hors restauration et fourniture de boissons alcoolisées) et les prestations de services connexes à la location telles que l'entretien, le nettoyage, la fourniture de linge de maison, l'accueil, la fourniture de petit déjeuner, la blanchisserie ; l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements. La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

.../...

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la Société : Quatre-vingt-dix neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros
Gérance : Frédéric Paul René MARCAGGI, né le 15 février 1972 à AJACCIO, demeurant Volpaja, 20167 Appietto, de nationalité française,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 22



PIKA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
Chez M. Jean-Christophe PALMIERI
12, rue de la Libération
20620 Biguglia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 31/07/23, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Sociéti par Actions Simplifiée

Dénomination : PIKA
Siège : Chez Monsieur Jean-Christophe PALMIERI, 12, rue de la Libération, 20620 Biguglia

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros

Objet : L'acquisition et l'exploitation de panneaux et centrales de production et de réception d'énergie renouvelable ou dite « verte », notamment d'énergie photovoltaïque, sa production et sa revente en tout ou partie à des tiers.

Président : Monsieur Jean-Christophe PALMIERI, demeurant 12, rue de la Libération - 20620 Biguglia

Directeur général : Monsieur Jean-Noël FONTAN - demeurant 1136, Porto Carò - Route Supérieure de Cardo - 20200 Bastia

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 23

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

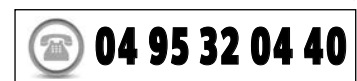
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : SAS " SISTASOCLO "
Siège : Lotissement Guglielmacci, Route de Pietramaggiore, Lot 3, 20260 Calvi

Objet : L'achat, la vente, l'importation, l'exportation de toutes marchandises et produits alimentaires ou non, le commerce en gros et en détail non spécialisé, le commerce et les activités de vente à distance (VAD), l'activité dite de E-commerce

Durée : 99 années
Capital : 1000 euros

Président : Madame Claudia Olivia ONETO épouse LESCOUEZEC demeurant Lotissement Guglielmacci, Route de Pietramaggiore, Lot 3, 20260 Calvi
Immatriculation : RCS Bastia.

Pour Avis,



N° 24

SASU VAPO SHOP 2B

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Route de la Plaine
Ld Migliarini
20213 Castellare di Casinca

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes.

FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

DENOMINATION :

S.A.S.U VAPO SHOP 2B

SIEGE SOCIAL : Route de La Plaine, L.D. Migliarini, 20213 Castellare Di Casinca

OBJET : L'objet social est :

L'achat, l'import, la revente, au détail ou en gros, aussi bien sur Internet ou en boutique, des cigarettes électronique, Narguilés, ainsi que tout liquides et tous les produits s'y reportant, à l'exclusion de tous les produits contenant du Tabac ou alors des produits réglementés ou nécessitant une autorisation.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet sus indiquer ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser la finalité de la société, son extension ou son développement.

DUREE : 99 années.

CAPITAL : 1000 Euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 1000 Euros

APPORTS EN NATURE : 0 Euros

Président :

Est nommé Président de la Société : Mlle CLARET MARYLENE BEATRICE

Etat civil : née le 25 Août 1975 à SARCELLES (France) et de nationalité Française. Célibataire [régime non modifié depuis ainsi qu'il le déclare].

Adresse : 07, Rue des Rousserolles - 82290 La Ville Dieu Du Temple

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 25

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO [20137] du 21 juillet 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : EUSEBIO

Siège : Chemin de Tenda, 20137 Porto-Vecchio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 292.662,00 euros

Objet : - La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,

- Administration de société.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. .../...

Président : Monsieur Jorge, Miguel EU-SEBIO NUNES, demeurant Chemin Petra d'Arca, Machja Suprana, 20137 Porto-Vecchio,

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 26

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à AJACCIO [20] du 25 juillet 2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : ANGHJU

Siège : Port Charles Ornano, 20000 Ajaccio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2.000 euros

Objet : Location, gestion, remorquage, hivernage des bateaux de plaisance, gardiennage, entretien, réparation, convoyage de bateaux de plaisance.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Présidente : Madame Anaïs, Laetitia, Lysiane PLOGE, demeurant 10, Rue Antoine Sollacaro, 20090 Ajaccio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

La Présidente.

MODIFICATION GERANT

N° 27

CENTRE DE PLONGEE CASTILLE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500,00 €
Siège social : Les Jardins de Cardellu
Bât B - Route de Santore
20260 Calvi
493 245 815 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire 13 juillet 2023 :

- Monsieur Valentin PERQUY demeurant Les Jardins de Cardellu, Bât B, CALVI (Corse), a été nommé Gérant, en remplacement de Madame Evelyne PERQUY, gérante démissionnaire.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

La Gérance.

N° 28

ALTA ROCCA

Société Civile Immobilière
Au capital de 15.244 Euros
Siège : 10, Avenue de Paris
20000 Ajaccio
321548463 RCS d'Ajaccio

Par décision de l'AGO du 26/07/2023, il a été décidé de :

- Nommer Gérant Mme DE PERETTI DELLA ROCCA Epouse REBOUR Marie-Dominique demeurant Immeuble MALTE, Bt A, Résidence des Iles, 20000 AJACCIO en remplacement de M. DE PERETTI DELLA ROCCA Don Napoléon démissionnaire.

Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 29

"SARL MADE IN PALOMBAGGIA

SARL au capital de 100.000 €

Siège social :

Résidence Belvédère de Palombaggia

IA C/O Mr GUGLIELMI

20137 Porto-Vecchio

(RCS Ajaccio 384 722 955)

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31 juillet 2023, les associés de la SARL Made In Palombaggia ont décidé de nommer Monsieur Jérémie GUGLIELMI, demeurant Route de Palombaggia, 20137 Porto-Vecchio, en qualité de Co-Gérant, à compter du 01 Août 2023, pour une durée indéterminée. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio."

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 30

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

Par Assemblée Générale du 29/06/2023, il a été décidé de transférer le siège social de la SASU JDF OF CORSE au capital de 2.000, Rcs BASTIA n°881 285 134 du 10, Rue Projetée, ouvrant Rue Napoléon, 20220 L'ILE-ROUSSE à San Giacomo, U Stradone, 20225 MURO à compter du 29/06/2023.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour Avis, Le Représentant Légal.

N° 31

SCI NATOU

Société Civile Immobilière
Au capital de 2000 euros
Siège social : 5, Boulevard Wilson
20260 Calvi
440 332 542 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 1er août 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 5, Boulevard Wilson au Rue Albert 1er Prolongée - Résidence Santa Regina II - 20260 CALVI à compter du 1er août 2023 et de modifier en conséquence le titre I des statuts. L'avis de constitution de la société a été publié dans l'Informateur Corse. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 32

JR CONSTRUCTION

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : Castello Rosso
20166 Pietrosella
903 237 501 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31/07/2023, le siège social a été transféré à Cavone - 20167 AFA à compter du 31/07/2023. L'article 4 «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 33

SNC LOGOS

Société en Nom Collectif
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 27, Rue de Paris
06000 Nice - 884 565 789 RCS Nice
PERSONNE HABILITEE
A ENGAGER LA SOCIETE :
Monsieur Marin DICRISTO, Gérant
Le Village, 20128 Guarguale.

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2023, il résulte que : Le siège social a été transféré à Le Village, 20128 GUARGUALE, à compter du 1er juillet 2023. En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nice sous le numéro 884 565 789 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO. L'article " Siège social " des statuts a été modifié en conséquence. Radiation RCS Nice et ré-immatriculation et Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 34

CHAUFFAGE PLOMBERIE ARTISANALE MURA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622 euros
Siège social : Volpaja - Appietto
20167 Mezzavia
400 804 274 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/08/2023, l'A.G.E. des associés de la SARL CHAUFFAGE PLOMBERIE ARTISANALE MURA a décidé de transférer le siège social du Volpaja, APPIETTO, 20167 MEZZAVIA au Résidence La Gravana, Bât C1, Rue des Romarins, 20090 AJACCIO à compter du 1er août 2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,

La Gérance.

N° 35

FACO

SCI au capital de 1524.49 €
68000 Colmar-02, rue de la Semm
RCS de Colmar 435387691

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

En AGE du 28-06-2023, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société à [20169] BONIFACIO - Chemin de Padorelle - Padorelle, avec effet au 01-07-2023 et de modifier en conséquence l'article 05 des statuts. Radiation au RCS de Colmar et immatriculation nouvelle au RCS d'Ajaccio.

N° 36

LAMEIRAS SILVA AM

SARL au capital de 5001 €
Siège social : 3, Lotissement Lantea
20167 Sarrola-Carcopino
RCS Ajaccio 843 250 507

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21/10/2021, il a été décidé de transférer le siège social au 22, Allée des Romarins, 20167 ALATA à compter du 21/10/2021. Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 37

SCI NAT INVEST

Société Civile Immobilière
Au capital de 182.600 euros
Siège social : 5, Boulevard Wilson
20260 Calvi-512921685 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 1er août 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 5, Boulevard Wilson au Quartier de la Mora - 20260 CALVI à compter du 1er août 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. L'avis de constitution de la société a été publié dans l'Informateur Corse. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 38

A CANTINA

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 500,00 €
Siège social : Pian di Fora
B998 - 20222 Erbalunga
845 047 422 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique du 15 juin 2023, il résulte que :

- L'objet social de la société a été modifié, à compter du 15/06/2023, par adjonction des activités suivantes à l'objet déjà existant :

Travaux d'entretien et de petit bricolage de bien immobilier et d'espace vert.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

* Nouvelle mention :

La société a pour objet :

- L'exploitation, la gestion ou l'administration de tout établissement ayant pour activité la restauration, grande, classique ou rapide, par acquisition, création ou location-gérance.

- Travaux d'entretien et de petit bricolage de bien immobilier et d'espace vert.

Le reste de l'article restant inchangé. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 39

MC CONSTRUCTIONS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000,00 euros
Siège social : Lieu-dit Sila
20138 Coti-Chiavari
RCS Ajaccio 849 863 915

Aux termes d'une décision en date du 02/05/2023 l'associé unique a décidé d'étendre son objet social, lequel est désormais le suivant :

Les activités de constructions spécialisées nécessitant des compétences ou du matériel spécialisé : la maçonnerie, les travaux courants de béton armé, la réalisation de clôtures en maçonnerie, le montage d'armatures destinées aux coffrages en béton, la réalisation de raccordement à la voirie et à divers réseaux ou le gros-œuvre de bâtiment sans responsabilité globale de la construction, la construction de maisons individuelles clés en main.

L'article 2 des statuts a été modifié en ce sens.

Pour avis, Le Gérant.

N° 40

**Cabinet d'Avocats Associés MUSCATELLI - CRETY MERIDJEN**

13, avenue Maréchal Sébastiani
20200 Bastia-Téléphone : 04.95.31.35.63
Email : contact@mcm-avocats.fr

Par une ordonnance de Madame la Présidente du Tribunal Judiciaire de BASTIA en date du 20 juillet 2023, Monsieur le Directeur Régionale des Finances Publiques de CORSE a été désigné en qualité de curateur de la succession vacante de feu Madeleine DENUNZIO, décédée à FURIANI le 25 mars 2019.

N° 41

ILIKIA TELEASSISTANCE

Société à Responsabilité Limitée
Transformée

En Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros
Siège social : Lotissement Stiletto
N°20 - 20090 Ajaccio
830362992 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 21 juillet 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

Monsieur Petru-Francescu Antone SANTUCCI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Petru-Francescu Antone SANTUCCI, demeurant Route de Vazzio, Résidence Genovese, Le Micalona A5, 20090 Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 42

ISODIS

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 40.000 €
Siège social : Lieu-dit Michel-Ange
20167 Afa-815 038 559 RCS Ajaccio

Le 24 mai 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire a mis fin aux mandats des commissaires aux comptes :

Titulaire : DBA AUDIT, société par actions simplifiée au capital de 400.000,00 euros, ayant son siège social sis 36, Rue du Louvre, 75001 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 481 828 606.

Suppléant : Monsieur Laurent ECHAUIER, demeurant 36, Rue du Louvre, 75001 PARIS.

Pour avis,

N° 43



Etude de Maîtres Laurent MATIVET et Pierre-Dominique SUZZONI, Notaires Associés à Ajaccio (Corse), 7, Cours Napoléon.

AVIS DE MODIFICATION DES STATUTS

Suivant procès-verbal de décisions des associés du 28 juillet 2023.

Concernant : TERRA ROSSA, Société civile au capital de 62.000,00 eur, Siège social : SARI-SOLENZARA [20145], Résidence des Nacres, 498644319 RCS AJACCIO.

Suite au décès du gérant M. Claude SAROCCHI, il a été décidé par assemblée générale la modification suivante des statuts :

Art 18-2 : Nouveau Gérant : Monsieur Olivier SAROCCHI, demeurant à ALATA [20167] San Benedetto, Route du Stade.

Art 8 : Les parts sont désormais réparties entre M. Olivier SAROCCHI [310 parts de 1 à 310] et Mme Isabelle SAROCCHI [310 parts de 311 à 620].

Mention sera portée au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le notaire.

N° 44

SARL CASA MAIO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 20.400 €
Siège social : Lieu-dit Porto Marine
20150 Ota
RCS : Ajaccio 482 118 965

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 17 juillet 2023, la collectivité des associés de la SARL CASA MAIO a décidé de la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée à associé unique à compter 17 juillet 2023. Cette transformation et cette nomination entraîne la publication des mentions suivantes :

* Forme :

Ancienne mention : Société à Responsabilité Limitée.

Nouvelle mention : Société par Actions Simplifiée.

* Administration :

Ancienne mention : Le gérant M. MARANELLI Dominique

Nouvelle mention : M. MARANELLI Dominique est nommé Président

Agrément : Les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 45

MODIFICATION STATUTAIRE

Les associés de la société STF, Société par actions simplifiée au capital de 8000 Euros, immatriculée sous le numéro 481 991 891 au RCS de Bastia, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 27/07/2023, les décisions suivantes ont été prises :

L'agrément en tant que nouvel associé de la société CMJ, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 921 818 829 ;

L'agrément en tant que nouvel associé de la société SOPRANO, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 948 298 674 ; Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis et mention,

N° 46



SAS Alain SPADONI & ASSOCIES
Notaires à Ajaccio (Corse-du-Sud)
3, avenue Eugène Macchini
Immeuble "Le Régent".

AVIS DE PROROGATION DE DURÉE

La société SOLEIL DU SUD, SCI au capital de 1550 € seise à BASTELICACCIA [20129], Quartier Pèdi Mozzo, SIREN 443 691 050.

Par décision de l'AGE du 24/06/2023, il a été décidé de proroger la durée de la société de 70 ans à compter du 22/10/2032.

Mention au RCS Ajaccio.

N° 47

PERETTI XAVIER TERRASSEMENT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622,45 €
Siège social : Verghia
20138 Coti-Chiavari
408 428 258 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 06 juin 2023, la collectivité des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 7.622,45 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Xavier, Antoine, Pascal PERETTI, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par un Président : Monsieur Xavier, Antoine, Pascal PERETTI, demeurant Allée des Platanes, 20138 Coti-Chiavari.

Pour avis, Le Président.

N° 48

CALVIDIS

SAS au capital de 120.000 €
Siège social :
Avenue Christophe Colomb
20260 Calvi
RCS de Bastia n°510 281 499

En date du 30/05/2023, l'associé unique a décidé à compter du 30/05/2023 de nommer en qualité de Président M. RENET Etienne, demeurant Les Hauts Vernets, 84110 VILLE-DIEU en remplacement de Mme RENET Brigitte, pour cause de démission. Modification au RCS de Bastia.

N° 49

GAEC DE L'ASTRATILLA

Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
Au capital de 39.946 euros
Chez Mme IROLLA Noëlle
20260 Lumio
B 392 107 249 RCS Greffe Bastia

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 30 juin 2023, il résulte que :

1 - La collectivité des associés a décidé de modifier la durée de la société qui passe de 30 à 90 ans.

Les statuts ont été modifiés comme suit :

*** Ancienne mention :**

Le groupement est constitué pour une durée de 30 années à compter de son immatriculation au RCS.

*** Nouvelle mention :**

Le groupement est constitué pour une durée de 90 années à compter de son immatriculation au RCS.

2 - La collectivité des associés a décidé de modifier l'adresse du siège social de la société.

Les statuts ont été modifiés comme suit :

*** Ancienne mention :**

Le siège social est fixé à : Chez Mme IROLLA - 20260 LUMIO ».

*** Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé à : Chez Mme MARIANI Noëlle - A Pastricciola - Salducci - 20260 LUMIO ».

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

N° 50

ATLANTYS HOMOPALMUS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 15.000 euros
Siège social : Route du Stiletto
Rocade de Mezzavia
20090 Ajaccio
435399035 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 26 juillet 2023, l'associé unique a décidé :

- de remplacer à compter du 26/07/2023 la dénomination sociale "QUATRE AS " par "ATLANTYS HOMOPALMUS" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- de transférer le siège social du LIEU-DIT ST AGNACCIU, POLE DE MEZZAVIA, 20090 AJACCIO à Route du Stiletto, Rocade de Mezzavia, 20090 AJACCIO à compter du 26/07/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,
La Gérance.

N° 51

AVIS

Par assemblée du 17 juillet 2023, les associés de la société HOTEL CLUB RESTAURANT LA MADRAGUE, SAS au capital de 109.763,29 euros, dont le siège est route de la Canonica, 20290 LUCCIANA (307524728 RCS Bastia), ont nommé Monsieur Pierre ALBERTINI demeurant route de Pineto, 20290 LUCCIANA en qualité de Directeur Général en remplacement de Monsieur Jean-Sylvestre ALBERTINI.

**04 95 32 89 92**

N° 52

**SAS Alain SPADONI
& ASSOCIES**

Notaires à Ajaccio (Corse-du-Sud)
3, avenue Eugène Macchini
Immeuble "Le Régent".

**AVIS DE CHANGEMENT
D'OBJET SOCIAL ET DE
PROROGATION DE DURÉE**

La société civile immobilière LA CORMORANE au capital de 612.845,05 € sise à PORTICCIO [20166], Villa La Cormorane, RCS AJACCIO SIREN 429443831.

Par décision de l'AGE du 26/08/2021, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit en y rajoutant que tout emprunt doit être accordé au préalable par la majorité simple des associés, et il a été décidé de proroger la durée de la société jusqu'au 11 février 2050.

Modification au RCS Ajaccio.

Pour avis et mention,

N° 53

GM

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.500.000 euros
Siège social : Route de Palombaggia
20137 Porto-Vecchio
814 647 640 RCS Ajaccio

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30/06/2022, il résulte que la SARL PYTHEAS CONSEIL, domiciliée 66D, Rue Sainte, 13001 MARSEILLE, immatriculée sous le n° 439 997 859 RCS MARSEILLE, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire en remplacement de M. NINU Marc, et la SARL GEFAC EXPERTISE COMPTABLE, domiciliée 155, Avenue du Prado, 13008 MARSEILLE, immatriculée sous le n° 880 583 539 RCS MARSEILLE, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant en remplacement de M. André AGOSTINI, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2027.

Pour avis, le Président.

N° 54

**MODIFICATION STATUTAIRE
ET CHANGEMENT
DE GÉRANCE**

Les associés de la société CARLA ET MIREILLE, Société à responsabilité limitée au capital de 30000 Euros, immatriculée sous le numéro 334804911 au RCS de Bastia, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 27/07/2023, les décisions suivantes ont été prises :

L'agrément en tant que nouvel associé de la société CMJ, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 921 818 829 ;

L'agrément en tant que nouvel associé de la société SOPRANO, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 948 298 674 ;

Démission des fonctions de gérante de Madame Carla CHINI-DEVICHI ;

Nomination de Monsieur Stéphane MONTAHUT aux fonctions de Gérant ;

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis et mention,

N° 55

**AVIS DE MODIFICATION
DE DENOMINATION
ET DE GERANCE**

Aux termes d'un acte sous seing-privé en date du 10 juillet 2023 :
La société L'ALTA CASA immatriculée au registre des sociétés sous le numéro : 503 687 691.

Représentée par : Monsieur BONINO VINCENT, domiciliée : HAMEAU DE VIZ-ZAVONA - 20129 VIVARIO.

A décidé :

- Modification de la Gérance : Suite au décès de Monsieur Laurent CULOT intervenue le 29 mars 2010 et l'acte de dévolution successoral établi par Maître Jacques, notaire à QUINCY-VOISINS le 13 octobre 2022, le gérant unique est Monsieur BONINO Vincent.

L'article 12 des statuts est modifié en conséquence.

- Dénomination de la société : La société ayant dorénavant un seul associé elle devient unipersonnelle. La dénomination de la société est : EURL L'ALTA CASA. Les articles 3 et 7 des statuts sont modifiés en conséquence.

Pour avis,

N° 56

MAC CONSTRUCTIONS

SAS au capital de 1.000 euros
PARK SAINT-LOUIS
Route de Porra, 20137 Porto-Vecchio
879.435.097 RCS Ajaccio

Le 08/08/2023, l'associée unique :

- Statuant conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.

- A pris acte de la démission de Mme Anaïs TUBIANA de son mandat de Présidente

- TVH SA, société anonyme de droit luxembourgeois au capital de 750.000 euros, dont le siège social est situé 8-10 rue Mathias Hardt, L 1717, LUXEMBOURG, (LUXEMBOURG), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B95458 représentée par Monsieur Guy TUBIANA, agissant en qualité d'administrateur délégué, a été nommée Présidente, à compter du même jour et pour une durée illimitée.

Mention RCS : Ajaccio.

N° 57

SAS LOCATION 2000

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 18.400 €
Siège social : Route de Vico
20118 Sagone, Commune de Coggia
RCS d'Ajaccio 429 959 133

L'AGE du 01/04/2023, les associés ont décidé de :

- Modifier l'objet social pour y ajouter l'activité de « gardiennage ».

- Nommer, en qualité de Président et pour une durée indéterminée Madame Mélanie Di Giovanni née le 14 août 1994 à Ajaccio demeurant Résidence Plein Soleil-20118 SAGONE aux fonctions de Présidente de la société en remplacement de Di Giovanni Pierre, président démissionnaire.

- Modifier la date de clôture : L'exercice social a une durée de douze mois.

Il commence le 1er janvier pour se terminer le 31 décembre de chaque année. Par exception, l'exercice 2023 aura une durée de 15 mois. Il commencera le 1er octobre 2022 pour se terminer le 31 décembre 2023.

Pour avis.

N° 58

AVIS

Par Age du 10.07.2023 la Sci Imojuka, 1000 €, Lieu-dit Santa Giulia, Rés. Santa Giulia, Baie de Santa Giulia, 20137 Porto-Vecchio, Rcs Ajaccio 953637824, a fait adjonction de l'activité "L'utilisation éventuelle à titre gratuit au projet d'1 ou de plusieurs associés de tout ou partie desdits locaux.

**MODIFICATION
CAPITAL SOCIAL**

N° 59

**Olivier PELLEGRINI**

Avocat

Port de Plaisance de TOGA
20200 Bastia
Tel : 04 95 32 05 85
Pellegri.olivier@orange.fr

CORSICA EMBALLAGES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 6000 euros
Porté à 4000,00 euros
Siège social : SICA La Casinca
Lieu-Dit le Corso - 20213 Folelli
515 244 176 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 27 juin 2023 a décidé de réduire le capital social de 2000,00 euros pour le ramener de 6000 euros à 4000,00 euros par voie de rachat et d'annulation de 2000 actions.

Le Président a constaté en date du 21 juillet 2023 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.

Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à six mille euros (6000 euros).

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à 4000,00 euros.

Il est divisé en 4000 actions ordinaires de 1 euros chacune, de même catégorie.

Pour avis, Le Président.

N° 60

SAS CAP NORD

Société par Actions Simplifiées
Au capital de 52.000 euros
Siège social : La Calella
20248 Tomino
RCS Bastia 832404073
N°Gestion : 2017B00696

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 juillet 2023, la collectivité des associés a décidé et réalisé :

- Une augmentation du capital de 50.000 euros par incorporation de la réserve facultative ; ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

*** Ancienne mention :**

Le capital social s'élève à la somme de deux mille euros (2000 €).

*** Nouvelle mention :**

Le capital social s'élève à la somme de cinquante-deux mille euros (52.000 €).
Mention au RCS de Bastia.

**04 95 32 02 38**

OTHELLO

SAS au capital de 900 €
Porté à 1.646.900 €

Siège social : Chez SCI Les Remparts
2, Rue Borgo, 20137 Porto-Vecchio
948 961 560

Suite à l'AGE du 27/07/23, le capital social a été augmenté de 1.646.000 € par voie d'apport de droits sociaux. L'article 8 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, Le Président.

DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI BAGA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1524.49 €

Dont le siège social se situe :
Centre Commercial "Le POLYGONE"
Montesoro - 20600 Bastia
Inscrite au RCS de Bastia
Sous le numéro 381 839 869

Par décisions extraordinaires en date du 30/04/2020 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/05/2020 et sa mise en liquidation par les associés ; ils ont mis fin au mandat de Gérant de Madame GRAVINI Marie-françoise ; ils ont nommés Monsieur Stéphane GRAVINI demeurant à BORGIO [20290] - Monte - Lieu-dit CASTAGNO, en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Centre Commercial "Le POLYGONE" - Montesoro - 20600 BASTIA, adresse à laquelle toute correspondance, actes et documents relatifs à la liquidation devront être envoyés ou notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Le liquidateur,

N° 63

LE CLOS LUCIE

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 5000 euros
Siège social : Rte Forestière
20124 Zonza
Siège de Liquidation :
Rte Forestière - 20124 Zonza
523 974 699 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2022 au siège social de liquidation rte Forestière, 20124 ZONZA, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Marius GIUDICELLI, demeurant rte Forestière, 20124 ZONZA, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

SCI BAGA

Société Civile Immobilière
Au capital de 1524.49 €
Dont le siège social se situe :
Centre Commercial "Le POLYGONE"
Montesoro - 20600 Bastia
Inscrite au RCS de Bastia
Sous le numéro 381 839 869

Par décisions extraordinaires en date du 31/05/2020, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Monsieur Stéphane GRAVINI demeurant à BORGIO [20290] - Monte - Lieu-dit CASTAGNO pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de clôtures seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Bastia.
Radiation au RCS de Bastia.

N° 65

SOCIETE CIVILE PELICAN

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 54.000 euros
Siège social et de liquidation :
Quai Saint-Joseph
Route de Sartène - 20110 Propriano
430 253 559 RCS Ajaccio

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31/07/2023 au siège de la liquidation, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. François COMBETTE, demeurant Les Roches Noires, 20113 OLMETO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 66

STRADA AGOSTA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3000 euros
Siège social : Agosta Plage, Albitreccia
Lieu-dit Stagno Tondo et Marincaggi
20166 Porticcio
Siège de liquidation :
Agosta Plage - Albitreccia
Lieu-dit Stagno Tondo et Marincaggi
20166 Porticcio
509066874 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 26/07/2023 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jacques COLLIN, demeurant Avenida Joao Crisostomo 52 3F - 1050-128 LISBONNE, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 67

STRADA AGOSTA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 3000 euros
Siège social : Agosta Plage, Albitreccia
Lieu-dit Stagno Tondo et Marincaggi
20166 Porticcio
Siège de liquidation :
Agosta Plage - Albitreccia
Lieu-dit Stagno Tondo et Marincaggi
20166 Porticcio
509066874 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 26/07/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Jacques COLLIN, demeurant Avenida Joao Crisostomo 52 3F 1050-128 LISBONNE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Agosta Plage, Albitreccia Lieu-dit Stagno Tondo et Marincaggi, 20166 PORTICCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 68

LE CLOS LUCIE

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 5000 euros
Siège social : Rte Forestière
20124 Zonza
Siège de Liquidation :
Rte Forestière - 20124 Zonza
523 974 699 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30/11/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/11/2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Marius GIUDICELLI, demeurant RTE FORESTIERE, 20124 ZONZA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé RTE FORESTIERE - 20124 ZONZA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 69

PAQ

Société Civile Immobilière
Au capital de 1200 euros
Siège social : Route de Cipponu
Renajolo de Muratello
20137 Porto-Vecchio
792 197 865 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décision collective extraordinaire des associés en date du 30 juin 2023 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin 2023 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme liquidateur M. Pierre CULIOLI, demeurant 1, rue Borgo, 20137 PORTO-VECCHIO, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 1, rue Borgo, 20137 PORTO-VECCHIO, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO. Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

N° 70

AVIS DE DISSOLUTION

Suivant délibérations du 01/12/2022, enregistrées à AJACCIO le 30/06/2023, l'Assemblée Générale des Associés de la S.C.I. LES FILLES dont le siège social est Taglio-Rosso - Impiaza - Zonza - 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO, RCS. AJACCIO 809 222 383, a décidé la dissolution de la société par anticipation à compter dudit jour et a nommé en qualité de liquidateur Monsieur Hervé TOGNARINI, né le 21/04/1979 à SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO [20144], de nationalité française, demeurant Taglio-Rosso, Impiaza, ZONZA, 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO et a fixé le siège de la liquidation au siège social Taglio-Rosso - Impiaza - Zonza - 20144 SAINTE LUCIE DE PORTO-VECCHIO.

Pour avis et mention : Le liquidateur.

N° 71

RDF CONSTRUCTIONS

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 2000 euros
Siège social et de liquidation :
Lieu-dit Giovan Santu Padulella
20137 Lecci-879 940 971 RCS Ajaccio

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision du 27/07/2023 au siège de la liquidation, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Felipe RIBEIRO DIAS, demeurant Giovan Santu Padulella, 20137 LECCI, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

MAXIMUS

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Arena Suprana
20215 Vescovato
RCS de Bastia Siren 827837139

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 31/12/2020, il a été décidé : d'approuver les comptes définitifs de la liquidation ; de donner quitus au liquidateur, M TORZUOLI Alain demeurant ARENA SUPRANA - 20215 VESCOVATO pour sa gestion et décharge de son mandat ; de prononcer la clôture des opérations de liquidation à compter du 31/12/2020. Radiation au RCS de Bastia.

N° 73

PAQ II

Société Civile Immobilière
Au capital de 1200 euros
Siège social : Route de Cipponu
Renajolo de Muratello
20137 Porto-Vecchio
822 158 549 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Suivant décision collective extraordinaire des associés en date du 30 juin 2023 : Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin 2023 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur M. Pierre CULIOLI, demeurant 1, rue Borgo, 20137 PORTO-VECCHIO, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 1, rue Borgo, 20137 PORTO-VECCHIO, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio. Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

N° 74

HYGIE

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 310 Euros
Siège social : Route de Piana
20130 Cargèse
RCS Ajaccio 438 748 535

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 30/06/2023 à 16 heures, à Route de Piana 20130 CARGESE, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Evelyne BIANCHI, demeurant Rue de la Poste, 20130 CARGESE, de son mandat de liquidatrice, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
La Liquidatrice.

N° 75

HYGIE

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 310 Euros
Siège social : Route de Piana
20130 Cargèse
RCS Ajaccio 438 748 535

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30/06/2023 à 10 heures a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Evelyne BIANCHI, demeurant Rue de la Poste, 20130 CARGESE, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Route de Piana, 20130 CARGESE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, La Liquidatrice.

POURSUITE ACTIVITE SOCIALE

N° 76

MRC

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 2000,00 €
Siège social : Lieu-dit Mucchio
Route d'Orezza - 20213 Folelli
840 131 312 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique du 31 juillet 2023, il résulte que :
- L'associé unique a décidé en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 77

I TAGHJOLI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Ld Republica
20117 Cauro
891844722 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
La Gérance.

N° 78

DIRTY PROD

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 1500,00 €
Siège social : Lieu-dit Campiana
Résidence Campiana - Bât 1
20290 Lucciana
824 769 053 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique du 31 juillet 2023, il résulte que :
- L'associé unique a décidé en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
Le représentant légal.

N° 79

S.A.R.L NEIGE INVESTISSEMENT

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 20.000 euros
Siège social :
Route Inférieure de Cardo
Lieu-dit TERMINI - 20200 Bastia
RCS Bastia 908 316 870

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Le gérant.

N° 80

INTERMENAGER

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 100,00 €
Siège social : Rue François Lotta
Zl de Furiani, 20600 Bastia
819 058 736 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique du 31 juillet 2023, il résulte que :
- Statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce, l'associé unique a décidé de ne pas dissoudre la société.
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le représentant légal.

N° 81

TAE RESTAURATION

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 5000,00 €
Siège social : Lotissement Lanciatojo
4 - 121, Allée des Roses, 20290 Borgo
911 089 373 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2023 :
- Les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société.
Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la gérance.

N° 82

A CASA CARBINESA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 300 euros
Siège social : Carbini - 20170 Carbini
899554372 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,
Le Président.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 83

AVIS DE LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06 juillet 2023, la SARL RE-LAIS DE CALENZANA immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 803 476 456 dont le siège social est sis Parc d'Activité Purettonne - 20290 BORGIO.

A confié la location gérance de son fonds de commerce Garage Mécanique sis et exploité Quartier Annunziata - 20214 CALENZANA à Monsieur JEGOU Lionel, né le 28 novembre 1971 à LAGNY SUR MARNE [77], entrepreneur individuel à l'enseigne ASC AUTO SERVICE CALENZANA, en cours d'immatriculation au RCS de BASTIA, demeurant Pont de la Figarella - 20214 CALENZANA.

La présente location gérance est consentie et acceptée pour une durée de 4 années à compter du 1er Août 2023 pour se terminer le 31 juillet 2027, qui se renouvellera ensuite d'année en année par tacite reconduction.

Pour unique avis.

Annonces légales
TRANSMETTEZ VOS FICHIERS AU FORMAT WORD
ANNONCES LEGALES
votre contact : **ALBERT TAPIERO**
☎ 04 95 32 89 92 / 06 41 58 40 23
al-informateurcorse@orange.fr

N° 84

AVIS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17/10/2022, La location gérance du fonds de la branche d'activité de restauration, sis et exploité Voie d'Arena - Marina di Fiori - 20137 Porto-Vecchio, qui avait été consentie par acte sous seing privé en date du 18/02/2019, Par : La société PAESE SERENU, SAS au capital de 304.898 Euros dont le siège social est à PORTO-VECCHIO [20137] Voie d'Arena - Marina di Fiori, 418 217 121 RCS AJACCIO, À : La société SAS WEEK END A LA PLAGES, SASU au capital de 1000 Euros dont le siège social est à PORTO-VECCHIO [20137], CASA ALTU - 1, route de Cala Rossa, 849 122 825 RCS AJACCIO. A été résiliée à compter du 30/10/2022.

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Demande de permis de construire concernant
la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol
Lieu-dit «Suariccia », commune de BIGUGLIA
Présentée par la société « Corsica Energia 4 »**

2ème insertion,

DUREE DE L'ENQUÊTE : du 31/07/2023 au 31/08/2023 inclus

SIEGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DÉPÔT DU DOSSIER :

* Mairie de BIGUGLIA

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

M. François-Marie SASSO [expert aménagement du territoire, urbanisme, spécialiste des travaux maritimes] recevra le public en mairie de BIGUGLIA, selon les modalités suivantes :

* Lundi 31 juillet 2023 de 08 h 00 à 15 h 00

* Lundi 7 août 2023 de 08 h 00 à 15 h 00

* Vendredi 25 août 2023 de 08 h 00 à 15 h 00

* Jeudi 31 août 2023 de 08 h 00 à 15 h 00

Monsieur Jean-Paul **MARANINCHI** (retraité de la police nationale, ancien directeur adjoint de la formation) a été désigné en tant que commissaire enquêteur suppléant. Durant cette période, le public prendra connaissance du dossier d'enquête, comportant notamment une étude d'impact et l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale de Corse [MRAE], et consignera ses observations dans un registre ouvert à cet effet en mairie de BIGUGLIA, pendant les heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Lors de ces permanences, le public pourra formuler ses observations au commissaire enquêteur par téléphone [04 95 58 98 58].

Ce dossier pourra être consulté sur un poste informatique en mairie de BIGUGLIA, pendant la même période, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à partir du site internet des services de l'Etat en Haute-Corse.

[<http://www.haute-corse.gouv.fr/enquetes-publiques-environnement-r396.html>].

Un registre dématérialisé sera mis à la disposition du public sur le site :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4736>

Les observations relatives à l'enquête pourront être adressées au commissaire enquêteur par écrit, en mairie de BIGUGLIA, et par voie électronique, à la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Corse.

[ddt-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr],

au plus tard le 31 août 2023 à 15 h 00, date de clôture de l'enquête.

Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la Société « Corsica Energia 4 » - 10 Lotissement - « U Magnificu di Borgo » - lieu-dit « Strada Vechja » - 20290 BORGIO.

[téléphone : 06 13 42 92 64 et corsicaenergia@gmail.com].

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions, soit un arrêté refusant le permis de construire, soit un arrêté de sursis à statuer, soit un refus tacite en cas de silence gardé par l'administration au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R.423-32 du code de l'urbanisme.

Le Préfet est l'autorité compétente pour prendre cette décision.

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.34.92.10

Site : cabinet-retali.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Le JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023 à 11H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

SUR LA COMMUNE DE BASTIA (Haute-Corse)

Dans l'immeuble sis 12, Avenue Emile SARI figurant au cadastre sous les références AB 29 les biens et droits immobiliers composant le lot numéro 21 : un appartement A RENOVER de neuf pièces au 3e étage coté Est comprenant une entrée avec un couloir desservant un séjour, une cuisine, un WC sur terrasse, un cellier, 5 chambres et une salle de bains d'une superficie de 117,02 m² Loi CARREZ

LOT UNIQUE

MISE A PRIX : 65.000,00 €

Visite prévue SUR PLACE SANS RDV le 31.08.2023 de 11h30 à 12h30 par la SELARL LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.fr

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour

39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.34.92.10

Site : cabinet-retali.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Le JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023 à 11H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

SUR LA COMMUNE DE BASTIA (Haute-Corse)

Dans l'ensemble immobilier dénommé « RESIDENCE DE MONTESORO » figurant au cadastre sous les références BD 37-79-80

Les biens et droits immobiliers composant :

Le lot n°141 : une cave située au sous-sol du Bâtiment 16

Le lot n°151 : un appartement de trois pièces situé dans le bâtiment 16 au RDC comprenant un séjour, deux chambres, une cuisine, une salle de bains, un WC, un hall et une loggia d'une superficie LOI CARREZ de 57,90 m²

Le lot n°567 : un parking extérieur portant le n°57 du plan de masse

LOT UNIQUE

MISE A PRIX : 50.000,00 €

Visite prévue SUR PLACE SANS RDV le 29.08.2023 de 14H30 à 15H30 par la SELARL LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.fr

SCP MORELLI MAUREL & Associés

7, rue Maréchal Ornano

BP 203 Cedex - 20179 Ajaccio

Tél : 04 95 21 49 01

Mail : contact@corsicalex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

ADJUDICATION LE

MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023 à 8H30

**AU PALAIS DE JUSTICE D'AJACCIO
4, BOULEVARD MASSÉRIA A AJACCIO**

DESCRIPTIF DE L'IMMEUBLE A VENDRE

Département de la Corse du Sud sur la commune de Grosseto-Prugna [20128] lieu-dit Porticcio :

La parcelle cadastrée A 4998 [25a 13ca]

Etant précisé que ladite parcelle bénéficie d'une servitude de passage sur mer sur la parcelle A 4987.

MISE A PRIX : 15.000 EUROS

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la SCP MORELLI MAUREL & Associés, et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la SCP MORELLI MAUREL & Associés, pour consultation].

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio, avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 euros.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la SCP MORELLI MAUREL & Associés, 7, rue Maréchal Ornano à AJACCIO, et sur son site internet <https://www.corsicalex-avocats.com/>

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO.

Fait et rédigé à Ajaccio,

Le 21 juillet 2023,

POUR EXTRAIT. [20210306].

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE**J02 AVIS DE MARCHÉ APPEL D'OFFRE STANDARD DIR24****DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 20A, 20B****AVIS DE MARCHÉ****DIRECTIVE 2014/24/UE****LE PRÉSENT AVIS CONSTITUE UN APPEL À LA CONCURRENCE****SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR**

I.1) NOM ET ADRESSES : Communauté Communes Piève de l'ORNANO, 428 bld Marie-Jeanne BOZZI, 20166, PORTICCIO, Téléphone : [+33] 4 95 23 02 00, Courriel : contact@pieveornano.com, Fax : [+33] 4 95 27 11 56,

Code NUTS : FRM01

Adresse(s) internet :

Adresse principale : https://cc-pieveornano.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_16536_939940.html

Adresse du profil acheteur : https://cc-pieveornano.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_16536_957027.html

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE**I.3) COMMUNICATION**

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse suivante : https://cc-pieveornano.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_16536_939940.html

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

autre adresse :

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : https://cc-pieveornano.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_16536_939940.html à l'adresse suivante :

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

SECTION II : OBJET**II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.1.1) Intitulé : Accord-cadre à bon de commande relatif à la collecte des déchets issus de la collecte sélective en bornes

Numéro de référence : 20230802

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 90511000.

II.1.3) Type de marché : Services

II.1.4) Description succincte : Accord-cadre à bons de commande relatif à la collecte des déchets issus de la collecte sélective en bornes sur les communes de Ciamannacce, Corrano, Cozzano, Forciolo, Guitera-les-Bains, Olivese, Pila-Canale, Sampolo, Serra-di-Ferro, Tasso, Zevaco, Zicavo, Zigliara. Détail des prestations décrit au CCTP.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA :

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : Oui

Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé : Accord-cadre à bons de commande relatif à la collecte des déchets issus de la collecte sélective en bornes sur les communes de Forciolo, Olivese, Pila-Canale et Zigliara..

Lot n° : 1

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 90511000.

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRM01|||

Lieu principal d'exécution : Forciolo, Olivese, Pila-Canale et Zigliara

II.2.4) Description des prestations : Collecte des bornes sélectives sur les communes de Forciolo, Olivese, Pila-Canale et Zigliara

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Se référer aux documents de consultation

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique :

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires :

II.2.1) Intitulé : Accord-cadre à bons de commande relatif à la collecte des déchets issus de la collecte sélective en bornes sur la commune de Serra-di-Ferro.

Lot n° : 2

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 90511000.

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRM01|||

Lieu principal d'exécution : Serra-di-Ferro

II.2.4) Description des prestations : Collecte des bornes sélectives sur la commune de Serra-di-Ferro

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Se référer aux documents de consultation

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique :

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires :

II.2.1) Intitulé : Accord-cadre à bons de commande relatif à la collecte des déchets issus de la collecte sélective en bornes sur les communes de Ciamannacce Corrano Cozzano Guitera-les-Bains Sampolo Tasso Zevaco Zicavo.

Lot n° : 3

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 90511000.

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRM01|||

Lieu principal d'exécution : Ciamannacce, Corrano, Cozzano, Guitera-les-Bains, Sampolo, Tasso, Zevaco, Zicavo

II.2.4) Description des prestations : Collecte des bornes sélectives sur les communes de Ciamannacce, Corrano, Cozzano, Guitera-les-Bains, Sampolo, Tasso, Zevaco, Zicavo

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : Se référer aux documents de consultation

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : non

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

Les offres doivent être présentées sous la forme de catalogues électroniques ou inclure un catalogue électronique :

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

II.2.14) Informations complémentaires :

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE,**ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE****III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION**

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions : Se référer aux documents de consultation

III.1.2) Capacité économique et financière

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables : Se référer aux documents de consultation

III.2.2) Conditions particulières d'exécution : Se référer aux documents de consultation

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : oui

SECTION IV : PROCÉDURE**IV.1) DESCRIPTION**

IV.1.1) Type de procédure :

Procédure ouverte

.../...

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique
Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre Accord-cadre avec un seul opérateur
Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :
IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue
IV.1.5) Information sur la négociation
IV.1.6) Enchère électronique :
IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)
Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui
IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF
IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure
Numéro de l'avis au JO série S :
IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation
05 Septembre 2023 à 14:00
IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés
Date :
IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : français
IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :


L'offre doit être valable jusqu'au :
ou
Durée en mois : 3 (A compter de la date limite de réception des offres)
IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres
Date : 06 Septembre 2023 à 14:00 Lieu : CAO de la Communauté de Communes
Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture : Membres de la CAO exclusivement
SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
VI.1) RENOUELEMENT
Il s'agit d'un marché renouvelable
Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :
VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES
VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS
VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Bastia - Villa Montépiano - 20407 Bastia Cedex
Téléphone : [+33] 4 95 32 88 66 - Fax : [+33] 4 95 32 38 55,
VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :
VI.4.3) Introduction de recours :
VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :
VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 02 Aout 2023.

N° 90
**Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse**
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :
Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Rue Adolphe Landry - CS.10210 - 20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.51.55.55 (Ajaccio)
Adresse Internet : www.2a.cci.fr
Objet de la Consultation : Marché n°2023-MAPA-036 : « Travaux de mise en place de coffres d'amarrage écologiques dans le golfe d'Ajaccio Port de Plaisance d'Ajaccio Tino Rossi »
Procédure de passation : Procédure adaptée restreinte
Date limite de réception des offres : 08 Septembre 2023 à 16 heures
Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse :
<http://www.boamp.fr> - Annonce n°23-108057 du 28/07/2023.
Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.2a.cci.fr>
Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 28/07/2023.

N° 91
**Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse**
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :
Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
Rue Adolphe Landry - CS.10210 - 20293 Bastia Cedex
Tél : 04.95.51.55.55 (Ajaccio)
Adresse Internet : www.2a.cci.fr
Objet de la Consultation : Marché n°2023-MAPA-037 : « Suivi écologique et environnemental relatif aux travaux de mise en place de coffres d'amarrage écologiques dans le golfe d'Ajaccio Port de Plaisance Ajaccio Tino Rossi »
Procédure de passation : Procédure adaptée restreinte
Date limite de réception des offres : 08 Septembre 2023 à 16 heures
Un avis de publicité complet est disponible sur le site du BOAMP à l'adresse :
<http://www.boamp.fr> - Annonce n°23-108076 du 28/07/2023.
Adresse internet à laquelle le dossier peut être consulté et téléchargé, les informations complémentaires peuvent être obtenues et les offres doivent être envoyées : <http://www.2a.cci.fr>
Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion : 28/07/2023.

N° 92

AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :
Collectivité de Corse
22 Cours Grandval - BP 215
20187 AIACCIU CEDEX 1.
Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.
Courriel : commande.publique@isula.corsica
Adresse internet : <https://www.isula.corsica>
Objet du marché : Prestations de formation de professionnalisation des personnels des établissements d'accueil de jeunes enfants (internes ou externes à la Collectivité de Corse), sur le territoire de la Corse
Numéro de référence : 2023-DGAS-0190
Date limite de remise des offres : 20 septembre 2023 à 12:00
Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>
Date d'envoi du présent avis à la publication : 02/08/2023.

N° 93
CABINET RETALI & ASSOCIES
Avocats Associés à la Cour
39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.34.92.10
Site : cabinet-retali.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR
AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA
Le JEUDI 21 SEPTEMBRE 2023 à 11H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci-après en trois lots :
LOT 1 : SUR LA COMMUNE DE BASTIA : 9 route de Ville
Sur la parcelle cadastrée AC 94 - LOT N°21 : un appartement au RDC comprenant un séjour, une salle de bains avec douche, une cuisine, deux chambres d'une superficie de 57,71 m2 Loi CARREZ
LOT 2 : SUR LA COMMUNE DE LUCCIANA : 145 lotissement LA MARANINCA
Sur la parcelle cadastrée AN 181 - LOT N°4 : petit appartement, actuellement loué, sis 145 lotissement LA MARANINCA au sein d'une villa avec jardin, comprenant un séjour avec cuisine américaine, un WC, une salle de bain avec douche, une mezzanine à usage de chambre d'une superficie de 25,89 m2 Loi CARREZ
LOT 3 : SUR LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA : 13 chemin de Chiusellu
- Parcelle D393 Lot 1 : entrée sur une pièce à usage de séjour avec en surplomb sur la gauche une cuisine Américaine, une salle de bains avec douche et WC d'une superficie de 26,66 m2 en Loi CARREZ
- Parcelle D393 Lot 2 : au 2e étage constitué d'un séjour et deux chambres avec WC sur balcon d'une superficie de 38,42 m2 en Loi CARREZ
- Parcelle D393 Lot 3 : au 3e étage combles accessibles par une trappe de toit située au dessus de la trémie d'une superficie de 40,00 m2 Hors CARREZ
Il sera précisé que l'accès au 2e et 3e étages se fait par l'appartement d'un tiers situé au 1er étage de la parcelle D 393 (propriété de la mère de Mme MANDRICH)
- Parcelle D394 lot 1 : deux pièces au RDC non habitables en l'état d'une superficie de 29,87 m2 en Loi CARREZ
- Parcelle D394 lot 2 : deux pièces au 1er étage + combles non habitables en l'état d'une superficie de 7,50 m2 en Loi CARREZ
Il sera précisé que se trouve au même étage d'autres pièces qui n'appartiendrait pas à Mme MANDRICH

MISE A PRIX :
Lot 1 : 60.000 €
Lot 2 : 90.000 €
Lot 3 : 35.000 €

Visites prévues SUR PLACE SANS RDV par la SELARL LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80
Lot 1 : le 30.08.2023 de 10H30 à 11H30
Lot 2 : le 30.08.2023 de 14H00 à 15H00
Lot 3 : le 30.08.2023 de 09H00 à 10H00

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €. Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au CABINET RETALI & ASSOCIES - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.fr


Bastia Ajaccio Porto-Vecchio depuis 1978

N° 94



**AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
PUBLICITÉ SUPPLÉMENTAIRE
COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA
MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Identification du pouvoir adjudicateur :

Nom de l'organisme : Commune de San Martino di Lota - Mairie de Pietranera
route du cap - BP32 - F-20200 San Martino di Lota. Tél. [+33] 4 95 31 02 85.

Courriel : mairie@sanmartino.corsica - Fax [+33] 4 95 32 00 93

Adresse(s) internet : Site officiel : <http://www.san-martino-di-lota.fr/>

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.klekoon.com>

Objet du marché : Assistance à maîtrise d'ouvrage et éléments de mission de maîtrise d'œuvre pour l'établissement et le suivi d'un marché à bons de commande, relatif à des travaux divers de voirie - période 2023-2027

Lieu d'exécution : Commune de SAN MARTINO DI LOTA [2B]

Caractéristiques principales : Assistance à maîtrise d'ouvrage et éléments de missions de Maîtrise d'œuvre pour l'établissement et le suivi d'un marché à bons de commande, relatif à des travaux divers de voirie pour répondre à des besoins ponctuels de faible et moyenne importance et à des besoins urgents - pour la période 2023-2027 - [L'accord cadre à élaborer comportera 1 à 3 lots et la mission de suivi portera sur un montant global maximum de travaux de 2.200.000 € HT].

Date prévisionnelle de commencement des études : novembre 2023.

Durée prévisionnelle du marché : 50 mois à compter de la notification du marché.

Critères de sélection des candidatures : Le candidat devra présenter des capacités professionnelles, techniques et financières suffisantes à l'exécution des travaux, fournitures et ou services prévus au marché conformément aux dispositions des articles L.2142-1 et R.2142-1 du code de la Commande Publique. Il devra notamment posséder des capacités nécessaires pour concevoir et assurer la maîtrise d'œuvre du projet. [compétences en matière de voirie et marchés publics (connaissance et pratique du code, du CCAG, des règles d'accessibilité) ainsi que dans les composantes techniques connexes (éclairage, électricité, génie civil, réseaux). La preuve peut être apportée par tous moyens.

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : Le 29 septembre 2023, à 12 heures.

Renseignements complémentaires :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 02/2023

Autres informations : Obligation d'offre dématérialisée.

Renseignements administratifs et techniques via la plateforme de dématérialisation - Retrait gratuit du cahier des charges et des documents complémentaires, remise des offres : par voie électronique à l'adresse suivante :

<http://www.klekoon.com> - Référence du dossier : AMO-BDC-VOI-02-2023

lien direct de la consultation : <https://www.klekoon.com/detail-consultation/87657/1>

En application de l'article R2131-18 du code de la commande publique, le présent avis est une publicité supplémentaire ne comportant pas toutes les mentions de l'avis intégral qui est consultable sur le support principal : B.O.A.M.P. avis n° 23-107980 envoyé à la publication le 28/07/2023.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28 juillet 2023.

N° 95



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Collectivité de Corse

22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Achat de pièces détachées nécessaires à l'entretien et la réparation des matériels roulants de la Collectivité de Corse (4 lots)

Numéro de référence : 2023-IDGM-0189

Date limite de remise des offres : Mardi 12 septembre 2023 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/08/2023.

N° 96

COMMUNE DE GALÉRIA

ÉLABORATION DE LA CARTE COMMUNALE - APPROBATION

Par délibération en date du 29 avril 2023, le conseil municipal de Galéria a décidé d'approuver la carte communale. En application des dispositions de l'article L.163-7 du Code de l'urbanisme, elle a été transmise le 05/06/2023 au Préfet, lequel disposait d'un délai de deux mois pour l'approuver. Ce délai ayant expiré, le Préfet est réputé avoir approuvé la carte. La délibération du conseil municipal approuvant le document d'urbanisme est affichée en mairie. Le dossier de la carte communale approuvée est tenu à disposition du public et restera consultable en mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture :

Mairie de Galéria, Place de la mairie, 20245 GALERIA.

les lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h

La carte communale sera en outre publiée sur le portail national de l'urbanisme [Géoportail de l'urbanisme - GPU].

**DERNIERES
MINUTES**

N° 97



**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal

222, Bd St-Germain - 75007 Paris

Résidence Sant'Antonin

Route de l'Opédale

20137 Porto-Vecchio

Tel : 01.42.60.04.31

Par acte S.S.P. en date à Bastia du 28 juin 2023, enregistré au SPFE de Bastia le 10/07/2023, Dossier n° 2023 00014389, référence 2B04P31 2023 A 00876, la société «PINSON», SAS au capital de 6.000 € [RCS BASTIA 849 844 733], ayant son siège Lieu-dit Treppa, 20253 BARBAGGIO, a cédé à la société «BOUCHERIE CONSTANT FILS», SARL unipersonnelle au capital social de 7.500 € [RCS BASTIA 798 566 089], ayant son siège Avenue de la Libération, Immeuble le Prado, Bât A, 20600 BASTIA, un fonds artisanal «boucherie, charcuterie, pâtisserie, traiteur, alimentation générale», sis et exploité Paradisa, RN 198, Casatorra, 20620 BIGUGLIA, immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro 849 844 733, code APE 4722Z.

Cette vente a été effectuée moyennant le prix de 280.000,00 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 28 juin 2023. Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales, chez Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN, 32, Bd Paoli, 20200 BASTIA, et pour toute correspondance chez Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN, 222, BD St-Germain, 75007 PARIS.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 98

MUFRAGGI MATERIAUX

SAS au capital de 2.531.000 €uros

Siège social : Lieu-dit Farone

Zone Industrielle de Baléone

RN 194 - 20167 Afa

RCS Ajaccio 515 045 607

Aux termes d'un délibération en date du 24 mai 2023, l'Assemblée Générale a décidé de mettre en place un comité stratégique, composé des membres suivants :

- Monsieur Jean-Pierre MUFRAGGI ;

- Monsieur Sébastien MUFRAGGI.

Ces membres ont ensuite décidé de nommer Monsieur Jean-Pierre MUFRAGGI en qualité de Président du Comité Stratégique.

Pour avis, Le Président.

N° 99

NACOMI

SCI au capital de 3.006 euros

Lotissement Ziglione

Route de Palombaggia

20137 Porto-Vecchio

822.585.003 RCS Ajaccio

Lors de l'AGO du 08/08/2023, Mle Marie, Léa, Muriel TUBIANA, Route de Palombaggia, Le Ziglione, 20137 PORTO-VECCHIO, a été nommée en qualité de Co-Gérante, pour une durée illimitée à compter du même jour. Mention RCS : Ajaccio.

N° 100



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi, 20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

**VENTE DE FONDS
DE COMMERCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 25 Juillet 2023, enregistré à BASTIA le 27 Juillet 2023, dossier 2023 00015101, référence 2B04P31 2023 A 00903, la SARL «LE CATALINA VICTOR», au capital de 1.000 € dont le siège social est à BASTIA [20200], 3, Rue Notre Dame, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 829 031 2105, a cédé à la SAS «JC MARINI», au capital de 1.000 € dont le siège social est à MURATO [20239], Route de Rapale, Lieu-dit Pietraje, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 952 584 720, un fonds de commerce de restauration à l'enseigne « LE VICTOR », sis à BASTIA [20200], 3, Rue Notre Dame, moyennant le prix de 90.000 €, s'appliquant, savoir :

- Aux éléments incorporels pour :
..... 84.037€

- Aux éléments corporels pour :
..... 5.963€

Ensemble : 90.000 €

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 25 Juillet 2023.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître Barthélémy LEONELLI domicilié à BASTIA [20200], 5, Rue César Campinchi, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

N° 101

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 07 août 2023 constitution de la SAS :

KIDS

Capital social : 1000 euros.

Siège social : Route du Stade - San Pancrazii - 20600 Furiani

Objet :

- La gestion d'un centre de sport et notamment les activités de BABYGYM, BABY DANSE, EVEIL MUSICAL, KID FITNESS, DANSE, CARDIO, FITNESS (STEP, PILATE, JUMPING, FIT COMBAT, BIKING) ;
- Les prestations de garderie sportive, l'accueil des assistantes maternelles et collectivités ;

- L'achat et la vente de marchandises ;

Président : PAULA SAS au capital de 165.500 euros ayant son siège social 11 Boulevard du Général de Gaulle, 20200 Bastia, France, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 853 846 681.

Directeur Général : M. STEINMETZ Romain demeurant Résidence Les Espaces Verts, Bât. D, 20290 Borgo.

Conditions d'admission aux assemblées et droits de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Agrément des cessions d'actions : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Tant que la Société demeure unipersonnelle, toutes les transmissions d'actions s'effectuent librement.

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

« AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1
Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547
du 18 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 12 février 2018, Madame Marie Dominique TAFANI, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Georges BOY, demeurant à PORTO-VECCHIO [20137] Ehpad. Née à PORTO-VECCHIO [20137], le 3 décembre 1925. Décédée à PORTO-VECCHIO [20137] [FRANCE], le 11 novembre 2022.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Arnaud MILLET, notaire à BOURG-LA-REINE [Hauts-de-Seine], le 25 juillet 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître François TAFANI, notaire à VENTISERI [20240], référence CRPCEN : 20079, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. »

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil
Article 1378-1
Code de Procédure Civile
Loi n°2016-1547
du 28 Novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 12 octobre 2009, Madame Suzanne Cécile CASTINEL, en son vivant sans profession, demeurant à BASTIA [20200] résidence Le Résidentiel, 8 Bd Danesi, née à ALGER [ALGERIE], le 9 octobre 1926, célibataire, non liée par un pacte civil de solidarité, décédée à FURIANI [20600], (FRANCE), le 28 mai 2023.

A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Marthe POGGI, Notaire, agissant en qualité de membre de la Société "Maître Marthe POGGI, Notaire associé". Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute Corse), 39, boulevard Paoli, le 31 juillet 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marthe POGGI, notaire à Bastia [20200], 39, Bd PAOLI, référence CRPCEN : 20026, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de BASTIA de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

CESSION LICENCE IV

Acte de cession de Licence IV reçu par Maître Marthe POGGI, notaire à BASTIA [20200], le 31 juillet 2023, enregistré à BASTIA, le 3 août 2023, dossier 2023 00015809, référence 2B04P31 2023 N 00397,

Contenant cession par : Madame Jacqueline Toussainte DOYEN, veuve VIALE, demeurant à VILLE-DI-PIETRABUGNO [20200] - Les Terrasses de Toga - bâtiment A.

Madame Catherine GIUNTINI, épouse PATAROZZI, demeurant à BORGIO [20290], Lotissement Le Mormorana, 11, Allée des Lauriers Roses.

Monsieur Louis Bernard GIUNTINI, demeurant à BASTIA [20600], Casa Fior di Macchione, rue Joseph-Marie Multedo. Monsieur Jean Claude GIUNTINI, demeurant à FURIANI [20600], 4, Allée le Monte Cinto, Luccianella.

Monsieur Dominique SANGUINETTI, demeurant à BASTIA [20600], Villa Saint Pierre, route d'Agliani.

Madame Martine Lucie PETRIGNANI, épouse FALORNI, demeurant à BASTIA [20200], Immeuble Pouillon, bâtiment E. Madame Jeanine Adeline SANGUINETTI, veuve ROCCHIA, demeurant à PLANDE-CUQUES [13380], 40, avenue Pasteur, les Allées Pasteur, bâtie A.

Au profit de : Monsieur Cyril Pierre GIUNTINI, demeurant à BASTIA [20200], Villa Maria Fiora, Montepiano.

D'une licence de débit de boissons et spiritueux de IVème catégorie exploitée à BASTIA [20200, rue Cardinal Viale Préla, « Bar Bernard ».

Prix : TRENTE-CINQ MILE EUROS [35.000,00 EUR]

Entrée en jouissance : 31 juillet 2023
Oppositions chez le Notaire dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales.

Pour Insertion. Le notaire.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°17, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 14 JUILLET 2023 et 21 JUILLET 2023.

Concernant : BC MOBILITE

* Il fallait lire :

«Au capital de 10.000 euros».

* Et non :

«Au capital de 5000 euros».

Comme écrit par erreur.

NASICA PERE & FILS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 20.000 Euros

Siège social : 198, Marina di Fiori
Porto-Vecchio - 20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio N° 421 278 789

AVIS DE PUBLICITE

DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 20 Juillet 2023

MODIFICATION DU SIÈGE SOCIAL

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 20/07/2023, il a été décidé de modifier le siège social à compter du 20 juillet 2023 le siège social est fixé : Lieu-dit Précojo - Quartier Sparavitoli - 20137 Porto-Vecchio. En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié. Mention sera faite au RCS d' Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CESSION PARTIELLE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date du 23 mars 2023 enregistré au SPFE d' Ajaccio le 28 mars 2023 Dossier 2023 00005943 - REF 2A04P31 2023 A 00348, la société, CHEZ GERARD SAS au capital de 8000 € dont le siège social est situé à AJACCIO [20000], Square TROTTEL, Boulevard Albert et immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 480 831 247, a cédé à la société, GELETARIA DI FLORA, SAS au capital de 2000 € dont le siège social est situé à AJACCIO [20000] Boulevard Albert et immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 828 097 840,

Une partie de son fonds de commerce relatif à son deuxième établissement de « restauration rapide, vente de glaces, sorbets, rafraichissements, salon de thé, snack » sis 4, rue Saint Charles à 20000 AJACCIO.

Cette vente a été consentie au prix de 20.000 Euros, avec entrée en jouissance au 23 mars 2023.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité au fonds vendu et pour la correspondance au Cabinet LEANDRI, avocat à AJACCIO - 1 avenue Beverini-Vico.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : SAS " R2S "

Siège : Résidence Les Vallons de Toga - Lieu-dit Brugatola - 20200 Ville Di Pietrabugno

Objet : Mise à disposition de box équipés en matériel para-médical et sportif, la réalisation d'audit et diagnostic en matière de prévention des risques dans les entreprises, les formations en gestes et postures adaptées à tous les secteurs d'activités, la prévention des troubles musculo-squelettiques, le conseil et l'accompagnement

Durée : 99 années

Capital : 1000 Euros

Président : Madame Aurélie CONESA demeurant Route Inférieure de Cardo - Les Terrasses de Cardo - Lot 1 - 20200 Bastia

Immatriculation : RCS Bastia.

Pour Avis,

TUBIANA ANTUNES SUD CORSE

SARL au capital de 1.500.000 euros
10, cours Napoléon
20137 Porto-Vecchio
339.982.878 RCS Ajaccio

Lors de l'AGO du 08/08/2023, Mle Marie, Léa, Muriel TUBIANA, Route de Palombaggia, Le Ziglione, 20137 PORTO-VECCHIO, a été nommée en qualité de Co-Gérante, pour une durée illimitée à compter du même jour. Mention RCS : Ajaccio.



SAS Alain SPADONI & ASSOCIES,

Notaires à Ajaccio (Corse-du-Sud)
3, avenue Eugène Macchini
Immeuble "Le Régent".

AVIS DE NOMINATION DE COGÉRANTS

SCI AF au capital de 6097,96 € sise à GROSSETO-PRUGNA [20166], Résidence du Golfe, 4, Allée des Mimosas, Porticcio, SIREN 339537607 RCS AJACCIO.

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 15 juillet 2023, il a été pris acte de nommer en qualité de nouveaux Cogérants, à compter du 15 juillet 2023 : Mr Jacques, Pierre ANDREANI demeurant 230, Allée des Acanthes, TOULON [83200]. En remplacement de Mr François, Xavier ANDREANI suite à son décès.

Mention en sera faite au RCS d' Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 07/08/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale :

M2D IMMOBILIER

Siège social : Villa 111, hameau B, Suar-tello, 20090 Ajaccio

Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Mme Marlène, Simone, Rose AQUINO (épouse CANALE) demeurant Villa 111, Hameau B, Suar-tello, 20090 Ajaccio

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d' Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

ACMT

SAS au capital de 1.000 euros
Les 4 Portes, Bâtiment C
BP 50139, 20538 Porto-Vecchio
922.335.005 RCS Ajaccio

Le 08/08/2023, TVH SA, société anonyme de droit luxembourgeois au capital de 750.000 euros, dont le siège social est situé 8-10 rue Mathias Hardt, L 1717, LUXEMBOURG, (LUXEMBOURG), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B95458 représentée par Monsieur Guy TUBIANA, agissant en qualité d'administrateur délégué, a été nommée Présidente, à compter du même jour et pour une durée illimitée, en remplacement de Mme Anaïs TUBIANA, démissionnaire.
Mention RCS : Ajaccio.

THÉÂTRE

E nozze di u paghjughju

Dans son adaptation en langue corse d'une pièce de l'auteur irlandais John Millington Synge, *The Tinker's wedding* [Les noces du ferblantier] Guy Cimino a choisi de situer l'action en Castagniccia dans les années 1950. Les héros sont les rôtisseurs allant de village en village vendre leur production. Madalena rêve d'épouser en bonne et due forme Antò, le ferblantier qui répare des vieilles casseroles et fabrique des ustensiles de cuisine. Pour ces pauvres traculini, faire célébrer un mariage religieux n'est pas chose facile, outre qu'il faut d'abord qu'un curé soit disponible, les prêtres du rural ont la réputation de vouloir être payés en monnaie sonnante et trébuchante, voire en nature. Mais Madalena a bon espoir et guette le passage du prêtre. Toutefois, l'irruption de Maria, la mère d'Antò, vieille femme ivrogne, met en danger l'affaire et entre l'hostilité de sa future belle-mère, l'avarice et la cupidité du prêtre mais aussi la faiblesse de son promis, les espérances de Madalena semblent fort compromises. Quatre personnages hauts en couleur pour une farce aux multiples rebondissements.

Le 12 août 2023, 21h. Piazza l'O, Santa-Reparata-di-Balagna. [i-balagne-corsica.com/agenda/](https://www.balagne-corsica.com/agenda/)



EXPOSITION

Cartografia, la Corse en cartes

De tous temps, l'objet cartographique s'est ancré dans un besoin de circulation, d'échanges, de maîtrise de l'espace, d'affirmation de l'homme sur le territoire, les outils de perfectionnement du savoir et de leurs représentations venant répondre aux besoins de découvertes et de connaissances. À l'aube des années 1500, la cartographie n'était encore qu'expérimentale et relativement modeste malgré la récente redécouverte en Europe des travaux de Claude Ptolémée, géographe du II^e siècle de notre ère. Avec l'ère des grandes découvertes, les précurseurs espagnols et portugais dessinent, dans le plus grand secret, des cartes manuscrites inspirées des commentaires et rapports des navigateurs. L'aventure des Indes occidentales, complémentaire de l'exploration de l'océan Indien, impulse la quête de représentations de plus en plus exactes des milieux marins et terrestres. Îles, océans et continents y figurent, mêlant nouvelles données géographiques et connaissances classiques héritées du passé. Naîtront ensuite mappemondes à petite échelle, planisphères, globes terrestres et sphères, puis des cartes pratiques pour servir à la navigation et au commerce, mais aussi utilisées comme supports de communication, agrégeant les acquis du savoir et les produits de l'imaginaire soutenus par une iconographie souvent spectaculaire. Le parcours de l'exposition s'inscrit dans la longue durée, de 1520 à 1900 : quatre siècles de regards portés sur le territoire corse et ses rapports au monde. La présentation d'une sélection des collections du Musée de la Corse vise à partager une part du patrimoine insulaire enrichi par la participation de prêts d'œuvres de diverses institutions corses, nationales, internationales et de collections particulières, très rarement présentées au public. Cette exposition, qui présente plus de 300 œuvres, est aussi l'occasion d'accéder à une longue et précieuse séquence figurative de l'histoire corse. Elle est construite autour de deux séquences principales [l'ère géographique et l'ère scientifique] et cinq sections distinctes. Autour de l'exposition, un espace interactif et ludique, *Si la carte m'était contée*, destiné aux 6-11 ans afin de leur faire découvrir la cartographie dans toutes ses dimensions et *Map*, présentation d'une quinzaine d'œuvres réalisées entre 1960 et nos jours et représentatives de l'usage de la carte dans la création artistique contemporaine.

Jusqu'au 31 janvier 2024. Musée de la Corse, Corte. [i-04 95 45 25 45 & www.museudiacorsica.corsica](https://www.museudiacorsica.corsica)



PLURIDISCIPLINAIRE

Camini

Proposé par l'association Art & Noces Troubles et soutenu par la Collectivité de Corse, le Parc naturel régional de Corse et le ministère de la Culture, le festival pluridisciplinaire et itinérant Camini a pour objectif de proposer une programmation artistique dans les territoires excentrés de l'île et d'aller à la rencontre de publics qui bénéficient encore trop peu d'une offre culturelle. Pour sa deuxième édition, dans une volonté d'échange avec les habitants des villages, le choix a été fait de dépasser le cadre de la seule représentation et de proposer aux artistes des temps de création in situ, ouverts à tous, pour permettre au public de dialoguer, échanger et regarder les artistes travailler. Les 11 et 12 août au port de Girolata, le groupe Berthe va à la rencontre des habitants pour fabriquer, par le biais de l'enregistrement et à partir des récits de chacun, des ambiances sonores du village qui seront intégrées à ses concerts. Les 16 et 17 août, le quartet Nini Set met à profit son séjour à Pianellu pour affiner son répertoire actuel et y incorporer des nouveaux morceaux, en vue d'une jam session et une restitution de sets rétro swing. À Barbaggio, les 23, 24 et 25 août, la compagnie de danse Bal'Dilà, en compagnie de la musicienne Lisandra Grisoni entend proposer une expérience de création telle une fête conçue « dans l'inconnu et l'instantané, afin d'en conserver la sincérité ». Les 29, 30 et 31 août à Farinole, autour de sa dernière pièce, *Tous les mots qui me viendront*, la compagnie U Teatru di l'Olmu veut faire renaître les premières fois en demandant aux habitants de confier des témoignages de leurs premiers émois amoureux et de raconter une anecdote drôle ou émouvante à ce sujet.

Jusqu'au 31 août. Girolata, Pianellu, Barbaggio et Farinole. [i-04 95 58 35 63 www.facebook.com/ArtetNocesTroubles](https://www.facebook.com/ArtetNocesTroubles) • Entrée libre



E SETTE SCALE

QUAND LA CULTURE SE MET EN MARCHES



Photo DR via E Sette Scale

Lancé à Bastia par Quentin Ramuz et Philippe Salort, le projet associatif E Sette Scale investit la place Saint Charles, un axe très fréquenté, mais où les gens ne s'arrêtent pas forcément. Il se veut comme une sorte de fabrique d'art à la fois intimiste et conviviale où se cultivent la créativité et le plaisir d'être ensemble.

Les explications de Quentin Ramuz. *Propos recueillis par Frédéric BOURREAU-MICAELLI*



Photo DR via E Sette Scale

«Le cœur du projet, c'est le grand escalier de l'église, que l'on aménage comme un amphithéâtre urbain: les marches de l'escalier servent de sièges au public, avec une scène en contrebas et un local associatif au coeur de l'espace culturel»

Quel est le but de l'association E Sette Scale?

L'objectif est de mettre en avant le lieu de la Piazza San Carlo, devant l'église Saint Charles et en face du palais Caraffa. Ce lieu était autrefois l'épicentre culturel dynamique bastiais puisque les gens s'y réunissaient pour échanger et donner leurs avis sur les différents spectacles vus au cours de la semaine. On estime ce quartier comme une valeur esthétique remarquable de la ville; dans un contexte de requalification urbaine du quartier du centre ancien de Bastia, on avait envie de lui redonner une vie culturelle. Le cœur du projet, c'est le grand escalier de l'église, que l'on aménage comme un amphithéâtre urbain: les marches de l'escalier servent de sièges au public, avec une scène en contrebas et un local associatif au coeur de l'espace culturel. Les gradins peuvent accueillir près de 250 personnes. Le projet s'articule surtout autour de deux rendez-vous mensuels, en extérieur, sur les escaliers de l'église. Il y a également des rendez-vous plus intimistes, pour une cinquantaine de personnes, à l'intérieur du local ou près de la Fontaine des Jésuites, car l'idée est de mettre en avant le beau patrimoine de ce quartier, que ce soit l'église, la fontaine ou le Palazzu Caraffa.

Combien de personnes travaillent au sein de l'association?

Nous sommes deux sur le projet, Philippe Salort et moi-même qui suis chargé de production. Mais il y a aussi beaucoup de bénévoles présents sur chaque événement qui nous aident à mettre en place les soirées et toutes autres sortes de tâches comme par exemple créer un décor pour une scène, aider aux entrées des spectacles et aider au comptoir. De plus il y a différents partenaires officiels au carrefour de l'association comme la confrérie Saint Charles qui aide à la mise en place, le bar L'Ombrage qui prépare des plateaux de dégustations, et une autre association Citadell'Anima qui s'investit beaucoup. Un triptyque essentiel du quartier.

Tout long de l'été, différents festivals et projets artistiques se déroulent sur ce site, ont-ils un lien avec l'association?

Bien sûr, car ils bénéficient de la salle de répétition que nous avons aménagée. C'est une ancienne cave totalement réno-

vée de 50 m², qui sera aussi un lieu d'animation, les artistes peuvent s'en servir pour effectuer des résidences. Différents festivals ont des partenariats avec notre association comme le festival Lektos qui met à l'honneur des écrivains venus lire des passages de leurs livres, accompagnés par des musiciens. D'ailleurs, les acteurs de ce festivals participent comme bénévoles à nos soirées mais aussi comme donateurs au sein de notre association. Par exemple, lorsqu'on eu besoin d'installer des centaines de coussins sur les escaliers pour un spectacle, la plupart étaient présents pour nous aider. Comme nous utilisons le même espace, on s'entraide à ce niveau-là. Il y aussi Citadell'Anima, qui répète souvent dans notre salle, ainsi que les artistes qui l'utilisent et qui font aussi de nombreux dons et restituent des spectacles sur le lieu. Le but c'est vraiment de tous s'entraider et de s'appuyer à chacun mutuellement.

Quelles sont les aides qui sont accordées à l'association?

Il n'y a pas de subvention publique pour le moment car c'est la première année, nous avons dû commencer avec des fonds qui nous sont propres, donc nous proposons des co-productions avec les artistes et des arrangements avec ceux qui veulent bien jouer le jeu. C'est une sorte de militantisme culturel pour nous aider à démarrer. Les artistes acceptent de ne pas forcément être payés comme ils devraient l'être. En revanche, comme le projet entre bien dans le cadre de la requalification du centre ancien chère au maire Pierre Savelli et ses adjoints, on bénéficie quand même du soutien logistique et technique de la mairie de Bastia et de la CdC.

Faire vivre la culture au niveau insulaire, est-ce un défi?

Oui, c'est un défi mais il faut surtout essayer de créer des habitudes, des rendez-vous pour que les gens essaient de s'habituer à venir, c'est ce qui est vraiment important!

Les réseaux sociaux sont-ils une aide à la diffusion de la culture?

Les réseaux sociaux sont un bon moyen pour la diffusion de tous projets et notamment en matière de développement culturels. Ils servent à se faire connaître et surtout à faire venir du public, c'est un des points essentiels qu'il ne faut pas



«Je pense que ce qui se passe n'est pas uniquement lié à une question de saison, ce qu'il faut vraiment faire, c'est créer des habitudes pour que les gens se réhabituent à venir et à fréquenter les lieux culturels»

négliger. Même s'ils n'apparaissent pas toujours comme une évidence, de nos jours on est quand même obligés de savoir s'en servir et d'en passer par là. On peut dire que c'est un accélérateur de projets et de développement.

Y'a-t-il un public récurrent de résidents, ou bien comptez-vous aussi sur le tourisme?

On compte sur les deux types de public, bien évidemment, mais c'est vrai que nous comptons sur le tourisme puisque nous sommes partenaires avec l'Office de tourisme de Bastia qui est un point de vente de billetterie, de communication, de distribution de documentation et d'affichage pour les différents spectacles. Et, même si les réseaux sociaux ont leur importance dans la communication, il ne faut pas négliger la distribution de flyers dans des lieux touristiques comme le port de Bastia ou bien la gare pour les gens qui ne connaissent pas forcément tous les événements qui ont lieu en ville.

Les entrées des spectacles sont-elles gratuites ou bien payantes?

Tout dépend, il y a les deux. Les entrées payantes surtout sont mises en places pour payer les artistes qui ont des frais à prévoir (ingénieur du son, décoration) pour leurs spectacles et qui font preuves de militantisme culturel comme je le disais plus haut. Ces entrées servent à faire en sorte qu'ils ne soient pas trop dans le rouge et puissent rentabiliser la soirée au niveau de leur trésorerie.

Quel est le programme que vous nous proposez cet été?

Il y a toutes sortes de spectacles artistiques, que ce soit le chant, la musique, la danse, le théâtre, en bref c'est surtout axé sur le spectacle vivant. Souvent, le but est de créer une ambiance intimiste, que l'on va aller chercher avec divers styles musicaux tels que le jazz, notamment avec le groupe Corsican Skies, ou bien du slam, mais aussi des lectures musicales. Il y a aussi de la musique contemporaine, avec du rock et de la musique électronique qui vont toucher d'autres publics. L'idée, c'est de proposer des spectacles assez divers, histoire de ne pas s'enfermer dans un seul et même style. Il y a aussi des chants corses, comme par exemple avec le collectif Bala-

gna, qui s'inscrivent dans une démarche plus traditionnelle. Nous faisons véritablement en sorte que tous les styles aient leur place. Tout dépend aussi du lieu que nous allons utiliser pour le spectacle, puisqu'il y a le parvis, la salle et la Fontaine des Jésuites en contrebas de l'escalier. Ces trois lieux aux configurations différentes sont chacun uniques et donc se prêtent à des concerts et des représentation de styles et de musiques bien particuliers. Ce qui est vraiment important pour nous avec cette association, c'est de pouvoir donner une tribune à des artistes émergents, comme par exemple lors de la soirée slam, avec Nicolas Zallu et un groupe de slammeurs amateurs. On a vraiment envie de faire ce genre de choses avec d'autres artistes. Il y a quelque chose de très expérimental, mais c'est vraiment ce qui nous plaît!

Pensez-vous qu'il soit plus simple de faire vivre la culture l'été?

Je pense que ce qui se passe n'est pas uniquement lié à une question de saison, ce qu'il faut vraiment faire, c'est créer des habitudes pour que les gens se réhabituent à venir et à fréquenter les lieux culturels. Il faudrait essayer de relancer une sorte de mode, ou bien des envies, ou encore plus de lieux comme le nôtre, pour créer comme une sorte d'influence. D'où le fait de proposer des spectacles toutes les semaines comme des rendez-vous fréquents et réguliers, pour créer une habitude. Il faut aussi pouvoir construire une offre plus grande avec une variété des styles. Par exemple, nous avons fait une soirée fado et j'ai pu constater qu'il y avait un enthousiasme assez particulier pour ce genre de musique.

Y'aura-t-il des projets dans l'hiver?

Au cœur de l'hiver, on pense faire une pause afin de s'occuper du côté administratif de l'association, pour des demandes d'aides et de subventions, par exemple. Et puis, il faut aussi que l'on prépare la programmation, donc c'est le moment parfait pour pouvoir bloquer des dates et programmer des artistes. Cela dit, l'association va être active jusqu'au 29 septembre, et puis on proposera aussi des événements pour les mois de novembre et décembre, avec toujours une large variété au niveau des styles. ■



LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

Jean Chiorboli, (linguacorsica@gmail.com)

LA DIVERSITÉ CULTURELLE: EUX C'EST EUX, NOUS C'EST NOUS



Notre titre fait référence au livre intitulé *Eux c'est eux, nous c'est nous* (J. Faizant & P. Wajsman 1985), et à la diversité culturelle telle qu'elle est définie par le Conseil de l'Europe: «un état de fait inhérent à la société humaine, causée par la migration transfrontalière, la revendication par des minorités nationales ou autres d'une identité culturelle propre, les effets culturels de la globalisation» [CdE].

En ethnologie on parle d'acculturation pour désigner les «modifications qui se produisent dans un groupe culturel [concernant la manière d'agir, de percevoir, de juger, de travailler, de penser, de parler] par suite du contact permanent avec un groupe [généralement plus large] appartenant à une autre culture» [Mucchielli in CNRTL]. A ce sujet on peut évoquer le «complexe du colonisé» [A. Memmi] qui le conduit à se distinguer par tous les moyens par rapport à sa communauté d'origine, coutume qui ne se limite pas aux nations vaincues. Cependant, malgré les effets de la mondialisation triomphante, des spécificités subsistent ou apparaissent, des différences (petites ou grandes)

par rapport aux systèmes dominants, français aujourd'hui, italien hier pour ce qui concerne la Corse. Indéniablement, il y a des «atomes crochus» entre l'île et la «terre ferme» italienne, même si les aléas de l'histoire font que les rapports entre «cousins» n'ont pas toujours été idylliques. Les langues parlées des deux côtés de la mer Tyrrhénienne ont beaucoup de similitudes mais aussi des spécificités. L'intercompréhension rencontre parfois des problèmes dûs au fait que Corse et Italie, en raison notamment de l'histoire récente, ne sont plus dans le même «champ de communication». Ainsi lorsque l'un évoque *a greva* et l'autre *lo sciopero* il n'est pas certain qu'ils aient conscience de parler de la même chose, à savoir de «la grève». Dans une récente émission de la télévision régionale sur le patrimoine, l'animatrice évoquait en langue corse «*a ricchezza scema di u patrimoniu culturale talianu*» [richesse «folle», au sens de «considérable, extraordinaire». La réponse en italien de son interlocuteur révélait un quiproquo, car *scemo* en italien n'a pas la même extension d'emploi que celle qu'a acquise «fou» en français, et qui s'est propagée au corse populaire moderne (où

Dans un domaine aussi sensible que le nom donné aux lieux et aux personnes, l'idéologie, les pratiques politico-administratives, la tradition, les phénomènes de mode sont en interaction permanente.

les expressions *mondu scemu, successu scemu*, en référence à une foule considérable ou à un succès extraordinaire, sont senties comme naturelles).

Concernant l'onomastique, il est établi que la formation des noms de famille en Corse s'est faite sous l'égide de l'administration toscane, sans qu'on puisse pour autant assimiler totalement les deux systèmes, d'autant que l'immersion dans le champ français a eu et continue d'avoir objectivement des répercussions considérables et sans cesse croissantes. Dire que tous les patronymes corses se retrouvent en Italie, ou que tous les éléments de la langue corse viennent de l'italien [ou du toscan, ou du français...] sont des stéréotypes. Dire exactement le contraire, à savoir que la langue ou l'anthroponymie en Corse et en Italie n'ont rien à voir les unes avec les autres relève aussi du stéréotype. «*Le stéréotype fait partie du processus de catégorisation et amène à la généralisation. Le fait de catégoriser... permet de savoir, ou de dire, beaucoup de choses à partir de peu d'éléments, et d'apprendre ou de retenir peu de choses à partir de beaucoup d'éléments*» [JP. Leyens 1983]. On aboutit ainsi à «*une exagération des ressemblances dans les catégories et des différences entre «catégories», ces erreurs d'évaluation sont inséparables de ce que les sociologues appellent «ethnocentrisme». L'accommodation cognitive entre autres permet de comprendre que certains individus rejettent en effet les informations [telles le pays d'origine] qui entrent en conflit avec leurs systèmes de valeurs, alors que d'autres chercheront à les intégrer, au besoin en les adaptant*» [H. Roveri mvmemoire.free.fr].

Par ailleurs, si l'on admet que la toponymie et l'anthroponymie sont partie intégrante de la langue, il est impensable que tous les éléments d'une variété linguistique puissent se retrouver en totalité dans une autre. Cela n'est jamais vrai même s'il s'agit de deux variétés de «la même langue». La comparaison de deux quelconques parmi les variétés de l'aire linguistique romane [les «dialectes du latin»] fera invariablement apparaître, à côté des convergences attendues, également des divergences. Tout linguiste en conviendra, même si, en tant que sujet social, il pourra oublier les acquis scientifiques de sa discipline. Des motivations idéologiques comme la volonté d'identification à telle ou telle communauté, le feront retomber dans le schéma universel qui fait que chaque individu éprouve le besoin de s'intégrer tour à tour à des catégories diverses – sociales, politiques, sexuelles... «*Nous les Corses*» [ou «*Français*», ou «*Italiens*», ou «*Latins*»]; «*nous les Occidentaux*»; etc. Le fait de «choisir son camp» [même provisoirement] porte à une radicalisation des positions et des postures, et à concevoir les deux camps en présence comme radicalement identiques ou différents, ce qui n'est jamais le cas. Une conception plus raisonnable s'exprime dans le dicton corse *parenti è sfarenti* [«parents et différents»], devenu le titre d'une émission radiophonique [France Bleu Corse] qui met en scène des groupes divers [«une famille, une tribu, un réseau, une association»] auxquels participent souvent les mêmes personnes, comme dans la «vraie vie».

NOMS ET IDÉOLOGIE

Objectivement le tréma de NICOLAÏ n'est pas plus scandaleux que la diphtongue de PIETRI, bien que la censure vise plutôt les symboles du pouvoir étatique actuel. Parfois ce sont les symboles de l'émancipation qui sont fustigés, comme par exemple la «consonne corse ghj» qui représente «l'écart maximum» par rapport au français et à l'italien. Ainsi s'agissant du prénom corse correspondant à Jean, certains auteurs opposent Giovanni [qui serait la seule forme «légitime»] et Ghjuvan [ni], où l'emploi du graphème ghj résulterait d'une «volonté politique ou politicienne, dans une perspective suspecte», et de la «prise en compte absurde et fausse» d'un «accent» [le corse ne serait pas une «langue à part entière»]. L'auteur cité [Carnavelli Colonna 2007] atteste pourtant lui-même de multiples variantes anciennes, ce qui ne l'empêche pas de sélectionner celle de l'italien officiel [moderne!] Giovanni pour en faire la forme canonique du corse. Dans un tout autre registre, le webzine en langue corse *A piazzetta* [*A pippulizzazione di i zitelli* 2009] évoquait la tendance récente à donner aux nouveau-nés des prénoms «people» à la mode: Britney, Brandon, ...

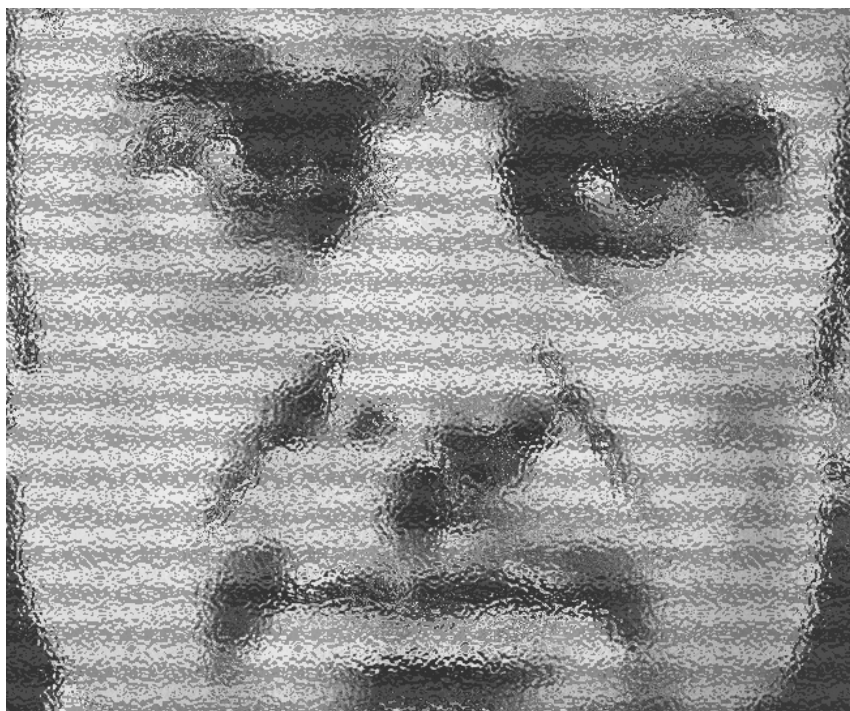
De telles considérations sont révélatrices des conflits idéologiques qui accompagnent la «question de la langue» dans tous les pays et à toutes les époques. Dans un domaine aussi sensible que le nom donné aux lieux et aux personnes, l'idéologie, les pratiques politico-administratives, la tradition, les phénomènes de mode sont en interaction permanente. Par le passé des auteurs non suspects de toscanophobie faisaient cependant bien la différence entre ce qui est corse et ce qui ne l'est pas. Le bon «Padre» T. Alfonsi [1932] distingue par exemple l'italien «S. Giovanni» et le corse «S. Ghiuanni». La graphie ghj-, utilisée par Falcucci dès le XIX^e siècle, s'imposera ensuite pour transcrire notamment le résultat du J latin dans toutes les variétés de corse. Aujourd'hui Ghjuvanni [ou Ghjuvanni] est la variante écrite actuelle la plus conforme à ce qui est la prononciation locale depuis des siècles, quelles que soient les graphies plus ou moins officielles au cours du temps. Par plaisir ou par nécessité les Corses ont porté des noms divers selon l'époque, le pays ou la mode: Johannes, Giovanni, Juan, Jean, Ghjuanni, etc. En hébreu Yohanan est «théophorique» [il contient l'abréviation du nom du dieu Yaweh] et «gratulatoire» [on remerciait Dieu pour la naissance d'un enfant longtemps attendu]. La référence à Dieu n'est plus manifeste dans les formes actuelles du nom et les motivations sont diverses. Est-ce encore un effet de la «sous-culture mondialiste»?

Quelques prénoms comme le correspondant corse d'Alexandre font figure d'exception: «*33 enfants nés en 2003 ont reçu pour prénom Lisandru, 151 personnes ont été prénommées Lisandru en France depuis 1900*». De même on note qu'en 2003 Chjara [correspondant corse de Claire] est dans le «top ten» insulaire» [tous-les-prenoms.com: le site se fonde sur des sources Insee]. Cependant ce sont les formes françaises des prénoms qui règnent aujourd'hui pratiquement sans partage en Corse. Faut-il s'en étonner ou s'en émouvoir? Faut-il revenir à Giovanni, ou à Yohanan? ■

CARNETS DE BORD

LE TROU D'AIR, LA BOMBE ET LE MILLE-PATTES

par Béatrice HOUCHARD



Les Français raffolent de la politique. Faut-il écrire « raffolaient » ? Il semble bien qu'à l'heure du café noir et du grattage des tickets de la Française des Jeux, à l'heure du pastis au camping ou au moment de faire son marché, on parle de tout et de rien, mais plus de politique. J'ai eu beau tendre l'oreille un peu partout où je passais pendant le début de l'été, je n'ai même pas entendu dire du mal d'Emmanuel Macron. Rien ne va plus !

Le 24 juillet, j'ai même croisé un ancien parlementaire qui n'écoutait pas l'intervention présidentielle du jour et semblait se moquer comme d'une guigne de son contenu. Emmanuel Macron accordait à TF1 et France 2, ce jour-là, l'intervention la plus baroque de l'histoire de la 5^e République : le président était en duplex et en visio depuis la Nouvelle-Calédonie. Il était 13h pour nous, 22h pour lui et il y avait un décalage entre les questions et les réponses car ses deux interlocuteurs-journalistes se trouvaient en studio à Paris. Idéal pour ne pas être interrompu ou contredit...

Verdict côté audiences : 6,84 millions de téléspectateurs [4,58 sur TF1 et 2,26 sur France2] soit à peu près le même score que les deux chaînes un autre jour de juillet. Un petit flop pour le chef de l'État qui, dès le lendemain, embarquait dans son avion un journaliste du *Figaro Magazine*, comme pour prolonger ou préciser le premier entretien. Tous les sujets y sont passés, quitte à ce qu'on ne retienne rien, sauf ce « l'ordre, l'ordre, l'ordre » qui a secrètement plu à la droite et fait bruyamment critiquer la gauche.

Quand Emmanuel Macron martèle, à chaque intervention, que nous devons « reprendre le contrôle de notre destin face aux dérèglements du monde » et qu'il faut « remettre de l'autorité » partout, du haut de l'État jusqu'à la cellule familiale, on entend le propos d'un candidat en campagne, éloigné du pouvoir ; pas d'un président en place depuis six ans.

À mi-voix, même des macronistes convaincus s'interrogent : que se passe-t-il depuis la réélection de 2022 ? Où sont le cap, la ligne, la route à suivre, au-delà des bons sentiments et des slogans habituels ? Personne ne le sait. Le président, qui se retire de plus en plus souvent au pavillon de la Lanterne à Versailles, nous a appris *Le Point*, semble s'être isolé, comme s'il n'avait pas réussi à sortir du trou d'air dans le-

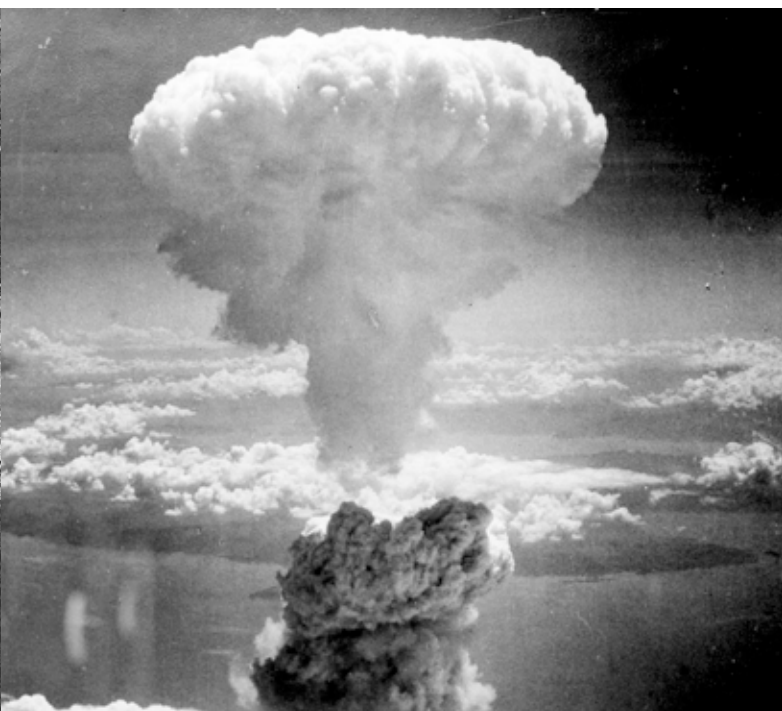
quel il semble être tombé depuis un an et que le journaliste Ludovic Vigogne avait très bien décrit dans son livre intitulé *Les sans jours* (voir ICN 6974).

Le pire, c'est que le trou d'air est contagieux. La gauche, ballottée entre les anti- et les pro-Mélenchon, est toujours moribonde ; la droite est inaudible tandis que s'affûtent les couteaux d'Edouard Philippe, de Xavier Bertrand et même de David Lisnard, l'ambitieux maire de Cannes. Pendant ce temps-là, Marine Le Pen se repose avec ses chats (qui sont des chattes) à La Trinité-sur-Mer. En même temps que la marée montante pour faire une sortie en mer, elle attend que l'actualité fasse tomber des voix dans son escarcelle électorale.

78 ANS APRÈS HIROSHIMA

Ce sont les deux « cartons » de l'été, au point d'être réunis en un seul mot : « Barbenheimer ». Comprendre d'un côté *Barbie*, de l'autre *Oppenheimer*, qui font mieux qu'*Indiana Jones* et *Mission impossible*. À eux deux, ces deux « block-buster » ont attiré cinq millions de spectateurs pendant leurs deux premières semaines d'exploitation en France. *Barbie*, comédie rose bonbon de Greta Gerwig, inspirée de la célèbre poupée, a dépassé les trois millions d'entrées ; *Oppenheimer*, signé Christopher Nolan, est déjà passé au-delà des deux millions. Le triomphe est similaire à peu près partout où le film est distribué dans le monde. Un quasi-phénomène estival, bien aidé par la pluie des premiers jours d'août dans le nord de la France...

Je n'ai pas [ou pas encore] vu *Barbie*. Mais j'ai aimé *Oppenheimer* malgré ses trois heures, durée qui ne dissuade pas les spectateurs. On y suit le parcours de Robert Oppenheimer, directeur scientifique du projet Manhattan, lequel conduisit à la fabrication des premières bombes atomiques, qui détruisirent Hiroshima et Nagasaki. De la fission de l'atome à la possibilité de détruire le monde, on suit le physicien dans ses recherches, son génie créatif et ce qui est d'abord un fol espoir : sa bombe, pense-t-il, va conduire à une paix durable dans le monde car, après une première expérimentation, plus personne n'osera s'en servir. Dans la ville improvisée de Los Alamos, on suit les essais et l'avancée du programme



comme si on ne connaissait pas déjà l'issue de ce suspense puissamment relaté par Christopher Nolan et brillamment interprété par Cilian Murphy.

Mais, très vite, Oppenheimer s'opposa à la poursuite de recherches sur des bombes thermonucléaires encore plus destructrices, ce qui lui valut les foudres et les poursuites des maccarthystes en raison de ses relations supposées avec le Parti communiste avant la guerre. Il fut réhabilité par le président Kennedy juste avant l'assassinat de celui-ci.

Après Hiroshima, il y a pile soixante-dix-huit ans, la dissuasion a fait son œuvre, comme l'avait rêvé Oppenheimer. Mais avec la guerre en Ukraine et les menaces proférées par Vladimir Poutine, le pire redevient possible. Et l'on se demande si Oppenheimer, que l'on voit dialoguer dans le film avec Albert Einstein, n'a pas eu raison de comprendre qu'avec la meilleure volonté du monde, ils ont tous deux ouvert la voie à l'apocalypse.

ÉCRITS D'ÉTÉ

Les journaux se sont mis en mode «séries d'été», ce casse-tête annuel des rédactions de France et de Navarre. La créativité étant sans limite, on découvre à chaque fois de belles idées, souvent portées par des plumes habiles, qui permettent de s'éloigner de l'actualité tout en s'instruisant, comme à l'époque où on remplissait des cahiers de vacances. Le cru 2023 est plutôt de bon aloi. Dans *Le Figaro*, on se penche cette semaine sur «ces stars qui sont devenues des businessmen», à l'image de Serena Williams; on revisite l'Assemblée Nationale, côté événements exceptionnels: un attentat, un duel, un incendie ou la voix d'Hitler résonnant en juillet 1940 dans l'hémicycle, en direct de Berlin... Côté littéraire, on plonge dans «*Le temps des passions*» entre écrivains et stars, tels Joseph Kessel et Germaine Sablon, première interprète du *Chant des Partisans*. *Le Parisien* commence une prometteuse série sur la vie à Saint-Honorat, bijou des îles de Lérins au large de Cannes.

L'Opinion raconte «*L'odyssée de l'intelligence artificielle*» et demande aux responsables politiques quel est leur anti-héros préféré: le pessimisé Cioran pour la ministre Olivia Grégoire; Jeanne II de Navarre, victime de la loi salique, pour



le député RN Jean-Philippe Tanguy; Margaret Thatcher pour le ministre des transports Clément Beaune, pas fâché de montrer qu'on peut rendre hommage à «Miss Maggie» sans pour autant partager ses idées.

Le Monde regroupe ses articles de «*L'été en séries*» sur six pages pour étudier «*Le métier de parents*», «*Les métamorphoses de l'amitié*» ou la révolution des coffee shops néerlandais. Il nous a surtout régalés avec «*Faire la paix*», récits de la diplomatie d'après les guerres: 1815, quand Napoléon mord la poussière; 1871, où la France paie le prix fort à l'Allemagne; 1919 et le casse-tête du traitement des vaincus; 1945 et le procès de Nuremberg et 1995 pour régler le sort de l'ex-Yougoslavie. En tous points, une série remarquable signée Jérôme Gautheret et Thomas Wieder.

La Croix nous présente «*Les mariés de la guerre*» en Ukraine, les grands rôles de Maria Callas, de délicats récits sur «*ma première médaille*» à un an des JO de Paris et «*Quand le procès bascule*», sur des coups de théâtre en Cour d'Assises, de l'affaire Roman-Gentil au procès d'Outreau, comme un éloge de la présomption d'innocence.

Ma série préférée, la plus rapide à lire aussi, est à retrouver dans *Libération*, sous le titre «*Les chiffres les plus cons*». Sourire garanti chaque matin. On apprend ainsi ces informations totalement inutiles ou presque: la Suisse compte 149 brasseries par million d'habitants (2500 en France); le mille-pattes le mieux doté compte 1306 pattes; la plus grande aire d'autoroute d'Europe s'étend sur 47 hectares au sud de Montélimar, sur l'A7; seulement 35 % des Français dorment bien [ou disent bien dormir], contre 56 % des Chinois, 47 % des Allemands et 40 % des Anglais; une bouteille de champagne contient environ 80 millions de bulles; 12 % des Français pensent que les extraterrestres vont débarquer cette année; treize départements métropolitains comptent plus de vaches que d'habitants, dont la Meuse, la Nièvre, l'Allier et la Corrèze. On a du mal à le croire, mais c'est l'Insee qui le dit. Ou aussi ce chiffre pas si «con»: il y a 3,2 millions de piscines privées en France. Seuls les Américains en ont construit davantage. On attend l'étude qui tentera une corrélation entre le fait d'avoir une piscine et celui de bien [ou mal] dormir. ■

MUSEU DI A CORSICA

— C O R T I —

CARTO

geografia

LA CORSE
EN CARTES
1520 - 1900

MOSTRA

29/07/2023

>31/01/2024

www.museudiacorsica.corsica

04.95.45.25.45

museudiacorsica@isola.corsica

